

Édité par le Syndicat National des Travailleurs de la Recherche Scientifique (SNTRS-CGT)
7, rue Guy Môquet Bt i BP8 94801 VILLEJUIF - Téléphone 01 49 58 35 85 – Fax : 01 49 58 35 33
Mél : sntrs-cgt-bn@vjf.cnrs.fr – Web : <http://www.sntrs.net>
ISSN 0180-5398-CP 0904S05392-Directeur de la publication : Annick KIEFFER
– Imprimé par AJCommunication BP4 91750 CHAMPCUEIL – Périodicité : mensuelle

Il est impératif de donner une suite à la victoire du 8 avril !



Le 8 avril 2004, un communiqué du Ministère de l'Éducation Nationale et de la Recherche a donné satisfaction aux revendications immédiates des personnels de la recherche publique qui s'étaient mobilisés massivement depuis le début de l'année. C'est une grande victoire.

Cette victoire ne doit pas rester un succès de courte durée et symbolique. Non seulement les mesures annoncées (restitution d'emplois de titulaires et de crédits aux EPST, création d'emplois dans les universités, ouverture d'une concertation avec les syndicats, ...) doivent se concrétiser dans les laboratoires par l'arrivée de crédits et de recrutements de titulaires supplémentaires en 2004, mais nous devons faire que cette victoire ponctuelle enclenche une amélioration à long terme pour la recherche en France : augmentation des emplois de titulaires dans les EPST et les universités pendant les 10 prochaines années, lutte contre la précarité, revalorisation des rémunérations, augmentation des moyens de travail en particulier des crédits récurrents, démocratisation et renforcement de la liberté de recherches dans les EPST et les universités dans le cadre de grandes orientations choisies par le Parlement, développement de l'effort de recherche des entreprises. Nous bénéficions pour cela du soutien de l'opinion publique et du rejet de la politique générale du gouvernement qui s'est traduit par sa défaite électorale aux élections régionales et cantonales de mars.

A ce propos, la victoire du 8 avril dans la recherche est

un encouragement pour les luttes dans d'autres secteurs (chômeurs, intermittents...) et pour celles qui se dessinent pour le court-terme comme sur la réforme de la Sécurité Sociale. La Sécurité Sociale est un enjeu majeur de Société. Les personnels de la recherche sont concernés par la protection sociale

comme les autres salariés.

Les doctorants, post-doctorants, les CDD en général, les titulaires administratifs, chercheurs, ingénieurs et techniciens doivent rester vigilants et prêts à se mobiliser pour la défense de la recherche comme pour la défense de la Sécurité Sociale. C'est leur intérêt. Il faut faire reculer des directions d'EPST (CNRS, INSERM...) qui ne semblent pas avoir compris le message envoyé par le grand mouvement de la recherche publique. Il faut aussi maintenir la pression sur le gouvernement qui a ajourné toute une série de mesures impopulaires en particulier dans la recherche mais qui ne semble pas avoir renoncé à ses orientations politiques et prévoit vraisemblablement de les faire passer de manière différée. Les militants du SNTRS-CGT doivent être à l'offensive sur tous les terrains y compris dans les Etats généraux pour ne pas laisser les partisans d'une recherche à la botte du gouvernement et des mandarins, qui sont aussi généralement des chantres de la précarité, imposer leurs conceptions.

Michel PIERRE

Sommaire

PAGE 1	<u>Il est impératif de donner une suite à la victoire du 8 avril !</u> <i>Par Michel PIERRE</i>
PAGES 3-4	<u>Réunion entre le SNTRS-CGT et le cabinet du Ministre de la recherche (le 28/4).</u>
PAGES 5-6	<u>Notre action a fait reculer le gouvernement - Il faut changer de politique à l'INSERM!</u>
PAGES 7-8	<u>Le projet du CNRS, Larroutrou-Mégie : l'accélération d'une logique de réduction de l'emploi statutaire et de précarisation.</u>
PAGES 9 à 11	<u>Non au projet de démantèlement du CNRS</u> <i>Une contribution de la section de Nancy</i>
PAGES 11 et 21	<u>Première réunion entre la Direction du CNRS et les syndicats concernant les 34 Analystes Documentaires licenciés de l'INIST (le 6/5).</u>
PAGE 12	<u>Le budget de l'INED</u>
PAGES 12 à 14	<u>Le SNTRS-CGT reste le premier syndicat à l'INSERM.</u> Résultats et analyse des élections aux CAP INSERM 2004 -
PAGES 15 à 21	<u>SPECIAL CHERCHEURS...</u> A propos des Etats Généraux. A propos de la NSF. Le directeur général de l'Inserm : fossoyeur de la liberté de la recherche ! Les "chercheurs à vie" : une tare de la recherche ? Non à Belloc. Pourquoi les chercheurs devraient-ils se fondre dans le corps des enseignants-Chercheurs ? CAP Inserm : nette progression du sntrs-cgt chez les chargés de recherche !
PAGE 22	<u>Etats Généraux de la recherche</u> : Proposition de calendrier
PAGE 22	<u>Solidarité internationale...</u>
PAGES 23 à 25	<u>CA du CAES du CNRS</u> : Résultats et analyse des élections 2004 au
PAGE 26	<u>Compte rendu du CA constitutif du CAES du CNRS le 19 février.</u>
PAGES 27 à 30	<u>TRIBUNE LIBRE...</u> "Peak oil" <i>par Jean-Paul Lacharme</i> Recherche : les raisons de cette politique <i>par Gilles MERCIER</i> Pour sauver la Sécurité Sociale <i>par René MALZIEU</i>
PAGES 31 à 34	<u>DOSSIER SECURITE SOCIALE</u> Pour la santé, renforçons le système solidaire de la Sécurité Sociale.
PAGE 35	<u>FUTURS RETRAITES, RETRAITES vous avez besoin du SNTRS-CGT.</u> <u>Le SNTRS-CGT a besoin de vous.</u>
PAGE 36	<u>Prochaine Assemblée Générale statutaire du CAES du CNRS le 22 juin 2004.</u> ATTENTION : PROCURATION à copier ou découper et à nous retourner au syndicat.

Erratum BRS 396 : dans le dernier paragraphe de l'Edito d'Annick Kieffer, il fallait lire...
...pour ne pas perdre demain ce que nous avons obtenu hier.

La lutte n'est en effet pas terminée : il reste à gagner une véritable amélioration de notre système de recherche. Cela n'est pas gagné, car si nous baissions les bras, le gouvernement a des projets et les lobbys de tous bords qui œuvrent pour se faire entendre. Il nous revient de peser dans les débats et de convaincre pour ne pas perdre demain ce que nous avons obtenu hier. C'est l'avenir de la recherche française qui se joue aujourd'hui.

Les prochaines COMMISSIONS EXECUTIVES auront lieu : les 27 mai et 24 juin.
Un Conseil Syndical National aura lieu en septembre.

ELECTIONS AU COMITE NATIONAL DU CNRS 2004

(voir page 6) Un BRS spécial sera adressé avec une affiche aux adhérents.

VOTEZ et faites VOTER
pour les listes du SNTRS-CGT

Compte-rendu de la réunion du SNTRS-CGT avec le Cabinet du Ministre de la Recherche

le 28 avril 004

Le SNTRS était représenté par A.Kieffer, J.Kister et M.Pierre. Le ministère était représenté par le Directeur du Cabinet et deux conseillers (Gross et Germain).

Le ministère, après avoir reçu l'Intersyndicale Recherche Enseignement supérieur le 25 avril, a organisé des rencontres bilatérales avec les divers Syndicats dans le cadre du processus de concertation.

Deux points sont à l'ordre du jour :

- 1) état de la déclinaison dans les EPST de la restitution des 550 postes sur la base du communiqué du 8/04/2004 ;
- 2) propositions du SNTRS sur les grandes orientations pour la loi de programmation en focalisant sur l'emploi scientifique.

1) Mise en musique dans les EPST de la restitution des 550 postes

Le principe est le retour à la situation d'avant le vote du budget 2004 mais des adaptations sont prévues pour tenir compte que l'embauche des CDD fixée au 1^{er} juillet 2004 a été anticipée par des embauches sur des contrats relais ou des engagements d'accueil d'étrangers. De plus, les directions des EPST insistent pour maintenir un volant supplémentaire de postes pour des accueils. Par ailleurs, dans certains organismes, le retour à « avant le budget 2004 » n'est pas satisfaisant en matière d'emploi et pourrait être un recul par rapport à ce qu'avait accepté le gouvernement Raffarin II début mars (exemple à l'INSERM). Donc, en plus des 550 postes restitués, 40% des CDD seront attribués aux EPST (soit environ 210-220 CDD). Les 550 postes seront des autorisations de surnombre avec régularisation par une loi de finance rectificative prévue en décembre 2004. La directive aux EPST est d'utiliser les postes correspondant aux 550 pour des recrutements de titulaires le plus tôt possible en 2004. Il y a l'accord de Bercy sur le paquet. En général, pour les chercheurs, les directions auront recours aux listes complémentaires pour des concours déjà lancés. Une exception, l'INSERM, où il faut ouvrir des concours qui n'avaient pas pu être ouverts. Un arrêté d'ouverture doit être signé le plus rapidement possible. Tout cela doit être notifié aux EPST dans les prochains jours. A la date du 4 mai, le courrier n'était pas encore arrivé à l'INSERM qui doit proposer un arrêté d'ouverture de concours chercheurs.

La déclinaison du dispositif dans les organismes donne les chiffres suivants :

Ensemble des Organismes : 1630 recrutements chercheurs et ITA « externes » en 2004 incluant les 550.

CNRS : pour les chercheurs, il y aura 401 recrutements de CR y compris les 119 provenant des 550. Les 30 postes « grattés » début mars (opération des 120) sont repris pour gager des accueils ainsi que les 40 « grattés » à l'automne lors de la préparation du budget. Nous avons demandé au DG du CNRS de faire un effort pour l'embauche de titulaires mais il semble que ce ne sera pas le cas.

Pour les ITA, il y aura de l'ordre de 670-680 recrutements « externes » dont les 227 provenant des 550.

Toutes catégories confondues le CNRS obtient 140 emplois de CDD sur crédits autorisés à partir de juillet 2004.

INSERM : pour les chercheurs 72 recrutements « externes » en 2004 dont 65 CR (soit 35 postes de CR de plus que le budget initial 2004). Une partie des concours CR va faire l'objet d'un nouvel arrêté. En 2004, il y aura finalement des recrutements dans les grades CR2 et CR1 dans toutes les commissions scientifiques spécialisées (CSS). La première vague de concours doit avoir lieu en mai-juin 2004. La seconde vague pourrait se dérouler cet automne.

Il y avait initialement 76 postes pour les concours ITA externes : 20 postes supprimés sont récupérés en plus. Il y a donc 96 postes de recrutements externes ITA en 2004. Les possibilités de promotions des ITA devraient au moins être doublées si on respecte la logique. Le calendrier reste à établir. L'INSERM récupère quelques CDD sur crédits pour un volant d'accueil (24 postes CDD selon le DG INSERM).

(Voir p4 les chiffres en dernière minute : CS Inserm 6/4/04)

INRIA : au-delà des postes de titulaires récupérés, 20 CDD sur crédits sont autorisés.

Le coût global des 220 CDD maintenus en 2004 en plus des postes de titulaires est de 9 millions d'euros en année pleine.

Ces mesures ne sont valables que pour « régler » le problème de l'emploi scientifique de l'année 2004 : le directeur de cabinet a insisté pour dire qu'elles n'impliquaient aucune politique du ministère pour 2005 et les années à venir.

2) Réflexions sur le plan pluriannuel et la loi de programmation

Au préalable, en réponse à notre demande, le ministère nous fait savoir qu'il n'a pas les éléments pour discuter du budget 2005 avant fin mai-début juin 2004.

Pour le reste, nous avons rappelé nos revendications en

les justifiants. Un exemplaire du BRS spécial (n°395) a été donné au ministère.

-- **Les EPST avec leurs personnels titulaires sont une nécessité.**

-- **Développer l'emploi scientifique dans les Universités et les EPST.** L'emploi sur postes de titulaires chercheurs et ITA doit être en croissance. Nous proposons d'ici 2010 pour les EPST, un flux de recrutement chercheurs de 5%/an et ITA de 7%/an. Ce n'est pas démagogique. C'est un besoin. Les CDD ne se justifient que pour des opérations temporaires d'accueil (étrangers ou détachement de chercheurs ayant un emploi dans une entreprise) et de soudure (remplacement, préparation de concours y compris pour les 2 années après la thèse). Les fonctionnaires en détachement devraient être accueillis sur postes budgétaires pour préserver les possibilités d'intégration. Le statut des titulaires doit être le statut de fonctionnaire d'Etat avec les dérogations indispensables. Nous tenons à une évaluation nationale par des instances représentatives garante de la qualité. Il faut rendre les métiers de la recherche attractifs en amé-

liorant les rémunérations sur la base de la qualification.

-- **Nécessité d'obtenir un effort des entreprises pour la recherche industrielle.** Le crédit d'impôt peut être un moyen d'aider la recherche dans les petites entreprises mais il est démesuré et pas contrôlé. Pour les autres entreprises, il faut remettre à l'honneur la notion de grands programmes coordonnés avec l'Etat. C'est un besoin pour asseoir une politique industrielle qui est indispensable.

-- **Doubler les moyens en volume de la recherche publique d'ici 2010** en accroissant fortement le financement récurrent des laboratoires publics.

-- **Regrouper dans une agence l'essentiel du financement incitatif public** pour réduire la multiplicité des démarches et rationaliser les choix.

-- **Un statut de salarié à partir de la thèse jusqu'au recrutement soit sur postes CR ou Maître de Conférence**, soit dans le privé, avec évolution de carrière (salaire, retraite), mettre fin au système des « libéralités ».

Dernière minute INSERM

Le Conseil Scientifique de l'INSERM a été informé le 6 mai du nombre de postes supplémentaires de Chargés de recherche (43 postes à ajouter au 30 initialement prévus) ouverts au concours pour 2004. La répartition des postes proposés par le CS (sur réserve d'acceptation par la Direction Générale) est présentée dans le tableau ci-dessous

A l'INSERM la lutte aura permis de **recupérer 43 postes de chargés de la recherche** (pour un total de 80 recrutements chercheurs en 2004 soit 73 postes de CR au lieu de 30 au début 2004 plus 7 postes de DR2) et **20 postes ITA** (pour un total de 96 recrutements en 2004). Pour les ITA il devrait y avoir un accroissement des possibilités de promotion par concours interne et par les CAP. Le Directeur général de l'INSERM, très attaché à la flexibilité, a obtenu 24 CDD en plus pour des contrats post-docs de 3 ans.

Tableau de la répartition des postes CR1/CR2 pour 2004 (après le conseil scientifique du 6 mai 2004)
Sous réserve de l'accord du DG INSERM :

CSS	postes CR1 (1 ^{er} arrêté)	postes CR1 (nouvel arrêté)	Total CR1	postes CR2 (1 ^{er} arrêté)	postes CR2 (nouvel arrêté)	Total CR2	Total CR
1	2	1	3	0	2*	2	5
2	2	1	3	0	3*	3	6
3	2	1	3	0	1*	1	4
4	2	1	3	0	2*	2	5
5	2	3	5	1	1	2	7
6	2	1	3	0	2*	2	5
7	0	3*	3	2	0	2	5
8	2	2	4	2	2	4	8
9	2	0	2	0	2*	2	4
CT1	0	4*	4	2	1	3	7
CT2	0	3*	3	2	0	2	5
CE3	1	1	2	0	0	0	2
CE4	0	2*	2	1	1	2	4
CE5	1	0	1	0	1	1	2
CE6	0	1*	1	1	0	1	2
CE7	0	1*	1	1	0	1	2
TOTAL :	18	26	43	12	18	30	73

* concours ouverts de novo

Notre action a fait reculer le gouvernement

II FAUT CHANGER DE POLITIQUE A L'INSERM !

Les résultats de la lutte

Après plusieurs mois d'une lutte exemplaire des personnels, des doctorants et des étudiants, avec l'ensemble des syndicats de la recherche publique et de l'Enseignement Supérieur et le Collectif Sauvons la Recherche, fort du soutien de toute la population, **nous avons obtenu satisfaction** sur l'essentiel de nos revendications immédiates :

- Dans les EPST (CNRS, INSERM...), **restitution de 550 postes de titulaires** (350 ITA et 200 chercheurs) pour 2004,
- Pour l'Enseignement Supérieur, **création de 1000 emplois** (150 postes de IATOS et 150 ATER pour 2004 et 700 postes de professeurs et maîtres de conférence pour 2005),
- **Ouverture de discussions** sur la programmation de l'emploi scientifique,
- **Restitution des crédits bloqués** depuis 2002 aux EPST.

Concernant les **550 CDD de 3/5 ans** prévus au budget 2004 initial, ils sont suspendus. Un certain nombre de ces CDD (entre 210 et 220) sont maintenus pour résoudre des cas particuliers tels les CDD déjà embauchés ou promis et la politique d'accueil. **Le Ministère a donné des garanties pour que tous les 550 postes de titulaires rétablis au budget 2004 soient mis au concours externe dès cette année.**

A l'INSERM la lutte aura permis de **recupérer 43 postes de chargés de la recherche** (pour un total de 80 recrutements chercheurs en 2004 soit 73 postes de CR au lieu de 30 au début 2004 plus 7 postes de DR2) et **20 postes ITA** (pour un total de 96 recrutements en 2004). Les conséquences, autre que le recrutement statutaire de jeunes scientifiques, se traduiront aussi par **une augmentation très sensible de possibilités de promotion**. Pour les ITA il devrait avoir un doublement des possibilités de promotion par concours interne et par les CAP.

Cette victoire est un camouflet à la politique défendue par la direction de l'INSERM !

Cette victoire n'est pas due à la direction de l'INSERM (Bréchet-Douchin) laquelle n'a cessé de d'exiger la mise en place d'un recrutement sur CDD au nom « de la souplesse et de la réactivité ». Les personnels de l'INSERM doivent rester vigilants et mobilisés dans la période actuelle pour s'assurer de la mise en oeuvre concrète dès cette année des résultats obtenus auprès du Ministère. Les dangers sont : le détournement de postes statutaires vers une politique de CDD et la distribution sélective de crédits.

Nous aurions pu espérer que ce recul se traduirait à l'INSERM par un sérieux coup de frein à la politique de précarisation de l'emploi, de déstabilisation des unités

de recherche et de marginalisation des instances scientifiques. Ce n'est pas ce que nous constatons. D'ailleurs la Direction ne revient pas sur son projet d'évolution de l'INSERM que tout le monde peut consulter sur le Web de l'INSERM : « missions, réalisations et propositions d'évolution ».

L'INSERM doit changer de politique : la direction de l'INSERM doit demander au gouvernement pour 2005 et jusqu'en 2010 un nombre de postes de titulaires qui dépasse le nombre des départements.

Pas d'amélioration du financement des laboratoires.

Nous avons des raisons d'être très inquiets sur le financement de laboratoires. En effet, en début d'année 2004, la direction de l'INSERM a eu une politique brutale, dictée par les choix du CORES (*Comité d'Orientation et de Réflexion Stratégique auprès du DG*), de réduction des crédits récurrents d'une partie significative des unités en dehors de toute évaluation scientifique. Malgré quelques promesses ici et là, la plupart des formations de l'INSERM attendent toujours les crédits supplémentaires promis par le Directeur Général. De plus, les directeurs de formation n'ont pas encore vu concrètement les crédits 2002 restitués par le gouvernement.

L'évaluation par des structures opaques : comités ad hoc et CORES

Les instances scientifiques (Conseil Scientifique et Commissions Scientifiques Spécialisées) sont dénoncées et contournées par la direction. Leurs classements et avis sont de moins en moins respectés. Les imprécations de la Direction sur le prétendu laxisme des instances scientifiques sont injurieuses et injustifiées : « *il ne peut pas y*

avoir une telle proportion de A (les bons projets) ». La direction et le CORES font aussi souvent le reproche d'équipes bien classées par les CSS dont « les indicateurs bibliométriques ne sont pas extraordinaires ». Il faut dire que la direction veut substituer aux instances représentatives (comportant des élus) des structures opaques exclusivement composées de nommés : le CORES et des Comités ad hoc. Elle peut ainsi « piloter » tranquillement sans avoir de compte à rendre à la communauté scientifique de l'INSERM. La Direction veut médicaliser à tout prix l'INSERM. Force est de constater qu'il ne s'agit pas de rendre plus performante la recherche médicale et en santé mais de mettre les financements de la recherche aux mains des mandarins hospitalo-universitaires.

« Formater » les personnels : la culture de l'allégeance

Avec la réduction du nombre de titulaires, l'accroissement des CDD, le pilotage des moyens dans le secret de comités ad hoc, les équipes ne peuvent plus garder une autonomie dans leurs choix scientifiques. C'est une culture de l'allégeance que la Direction veut inculquer aux personnels : renforcement de l'évaluation hiérarchique et salaire au mérite ou primes pour les chercheurs et les ITA. A l'INSERM, aujourd'hui, le salaire au mérite prend une forme particulière pour les chercheurs et les ingénieurs, celle des **contrats d'interface** rémunérés 1500€/mois pendant 5 ans. Les ITA vont être de plus en plus soumis à leur hiérarchie sans évaluation de leur qualification par des experts de leurs spécialités. Le point de vue du chef d'équipe ou de service tend à être la seule appréciation prise en compte via le logiciel GAIA et les classements régionaux. L'ITA a peu la possibilité d'exprimer son point de vue sur son activité. Notre revendication d'un examen des dossiers des ITA par des pairs (des personnes expertes dans le domaine de l'agent) a été repoussée par la Direction.

Avec le SNTRS-CGT, Exigeons une autre politique à l'INSERM !

La période actuelle est marquée par les débats des « Etats Généraux » organisés dans tous les sites : le

SNTRS CGT demande aux personnels de s'y investir pour peser sur les orientations en débat. Pour cela, le SNTRS CGT a édité un document précisant ses propositions, disponible auprès des militants du SNTRS ou sur le site Web : sntrs.free.fr. Les actions des personnels doivent continuer pour imposer au gouvernement la prise en compte de leurs revendications dans la future Loi d'Orientation et de Programmation (LOP).

Lors des débats, dans le cadre des États généraux, engagés dans les laboratoires et campus, il est impératif que les personnels soient vigilants et prennent position par vote sur des enjeux tels que le statut et les emplois de titulaires. Ces votes doivent être transmis à tous les niveaux des états généraux jusqu'au CIP.

Le SNTRS CGT avance la proposition d'un véritable statut de salarié dès la thèse, avec une réelle progression de carrière (salaire, retraite, ...) jusqu'au recrutement soit dans le public (EPST ou Université), soit dans le privé. Nous demandons aussi que la période post-doctorale soit limitée à un an, reconductible, pour la préparation aux concours (CR ou Maître de Conférence). Nous nous opposons fermement aux CDD de longue durée, souhaités notamment par la direction de l'INSERM, et réaffirmons la nécessité d'un recrutement jeune et le maintien du grade de CR2. Il faut aussi rendre plus attractif les carrières des chercheurs et des ITA.

De même, le SNTRS se prononce pour le maintien et le développement des organismes publics de recherche, comme le CNRS et l'INSERM, avec une évaluation démocratique, nationale et comparative des personnels et des structures.

En restant mobilisés comme vous l'avez été depuis le début 2004 vous pouvez imposer ces changements au gouvernement et à la direction de l'INSERM.

Afin de prolonger l'action, d'assurer une défense collective et permanente de toutes les catégories de personnels, rejoignez le SNTRS CGT!

ELECTIONS AU COMITE NATIONAL DU CNRS 2004

COLLEGES A et B

Nous n'avons pas les résultats du 1er tour à l'heure où nous mettons sous presse. Ils parviendront aux adhérents par courrier électronique et seront sur le Web du CNRS. Il y aura un 2ème tour du 18 juin au 7 juillet.

Dernière minute : COLLEGE C

Nous présentons dans les 40 sections. BRAVO et MERCI à tous ceux qui ont accepté d'être candidats et à tous ceux qui ont contribué à cette réussite. Poursuivons par une campagne électorale active pour le succès de nos candidats.

Le vote débutera à partir du 12 juin et la date limite de réception des votes est fixée au 6 juillet.

**VOTEZ et faites VOTER
pour les listes du SNTRS-CGT**

Le projet du CNRS, Larrouturou-Mégie : *L'accélération d'une logique de réduction de l'emploi statutaire et de précarisation.*

Le projet mis en débat par B. Larrouturou et G. Mégie est clair : transformation du CNRS en agence de moyens, éclatement en 8 régions, renforcement du rôle des différents niveaux hiérarchiques, limitation de la démocratie, transformation du rôle et de la composition du Comité National, pilotage des thèmes de recherche par l'innovation, c'est-à-dire par la rentabilité à court terme. Un des moyens de cette transformation passe par une politique d'emploi. Il s'agit de redonner une dynamique, par la concurrence entre les personnels, par la mobilité et la flexibilité et surtout par la précarité avec des salaires attractifs, sous entendu salaire au mérite.

Haro sur l'emploi de titulaire

Pour les chercheurs, le projet prévoit la suppression de 600 à 700 emplois de titulaires d'ici 2010. Par contre, le nombre de CDD augmenterait de plus de 2000.

Pour les ITA, il prévoit une baisse moindre de l'effectif des ITA titulaires, mais il faut rappeler que le nombre des ITA titulaires a déjà diminué de 770 depuis 10 ans. Ceci s'accompagne d'un repyramidage des emplois "au profit" des ingénieurs. Cela veut dire une extinction, avec les départs à la retraite, pour les catégories AGT, AJT, T. Une grande partie des professions techniques, mais aussi administratives, seraient remplacées par la sous-traitance.

Ce projet s'il est appliqué engendrerait la disparition de thématique, de métiers, de savoir-faire. Les chercheurs et les ingénieurs statutaires seraient utilisés comme chefs de projet pour une durée limitée en fonction des contrats. La suppression des emplois de titulaires dans les catégories de techniciens et d'administratifs diminuerait les dépenses salariales, mais engendrerait un transfert de dépenses vers les laboratoires par l'augmentation de la sous-traitance.

Ce projet est maintenu alors que le gouvernement a été contraint par la mobilisation du personnel de restituer les 550 postes de titulaires ITA et chercheurs, transformés en CDD dans le budget initial de 2004. et alors que le ministre déclare que pour le plan pluriannuel de l'emploi scientifique « il faut au minimum maintenir les emplois libérés par les départs ».

La précarité et au bout du compte le chômage

Dans la foulée, le projet de la direction du CNRS prévoit de porter la part des emplois précaires (CDD et post-docs à 15 % de l'ensemble des chercheurs et à 7 % du total des ITA.

En dehors de l'accueil d'étrangers, des remplacements et des périodes de "soudure" (attente et préparation de concours), ces CDD permettraient de constituer un « corps » de salariés précaires qui seraient utilisés pour des opérations de court terme. Les CDD n'ont pas de grille de salaires, ni d'avancement d'échelon, ni de déroulement de carrière. Ils relèvent pour la retraite du régime général de la sécurité sociale et de l'IRCANTEC. La personne recrutée en CDD est licenciée en fin de contrat et au bout du compte devient chômeur.

Le culte de la mobilité et de la flexibilité

Le projet met l'accent sur la mobilité et la flexibilité, au gré des priorités scientifiques déterminées au niveau européen, déclinées par les États, les régions et les plans d'action des organismes. Sous le prétexte des carences et de la pauvreté réelles des universités, le projet préconise de mettre à disposition des universités des chercheurs et des ITA et il affirme : « *Nous pensons même que la mobilité externe des chercheurs vers les universités ou vers l'industrie, temporaire ou définitive, est un objectif en soi* ». Ces personnels seraient certes rémunérés par le CNRS, mais rien n'est assuré quant au déroulement de la carrière de ces ITA. Dans les universités, la venue d'ITA risque de se faire au détriment des IATOS.

A titre d'exemple, voici comment le CNRS utilise la précarité : 34 précaires de l'INIST se retrouvent au chômage

Les Analystes documentaires avaient été embauchés par un engagement (l'équivalent d'un contrat de travail) en qualité d'ingénieurs, avec une formation bac+3, 4 et 5, par le CNRS, pour travailler à domicile pour l'Institut National de l'Information Scientifique et Technologique (INIST) situé à Nancy. Le travail consiste à indexer des articles scientifiques

pour alimenter en notices bibliographiques les deux bases de données bibliographiques du CNRS, nommées Pascal et Francis. Ils représentent 40 % de l'effectif total de l'INIST.

L'engagement stipule que ces personnels sont considérés comme "travailleurs à la tâche" et sont payés à la notice produite alors que le paiement à la tâche est banni par la législation sociale dans le secteur privé comme dans le secteur public. Le recrutement s'effectue après une période probatoire de 3 mois et les engagements sont renouvelés tous les 6 mois. Les analystes documentaires travaillent depuis plus de 5 ans, 10 ans, voir 13 ans pour certains, en fonction des besoins, soit à temps plein, soit à temps partiel.

La décision de réduire l'activité de la base de données Pascal a été prise sans négociation avec le personnel et les élus, et sans aucune consultation des instances CNRS. Pour calmer leur contestation, le CNRS a créé une cellule d'accompagnement destinée à les aider à trouver un travail ailleurs qu'au CNRS.

Les personnels menacés se sont organisés en collectif, soutenus par les syndicats SNTRS-CGT, SNCS-FSU, SNPREES-FO et SGEN-CFDT. Ils ont demandé à M. Larrourou de revoir sa position et d'engager des négociations. La réponse a été NON ! La direction du CNRS maintenait sa logique de réduction des emplois stables et d'augmentation du chômage. Le jour du licenciement le 29 mars, le SNTRS-CGT a déposé deux référés au Tribunal Administratif de NANCY et est intervenu une nouvelle fois auprès du directeur général. Les syndicats ont obtenu que le ministère de la recherche demande à la direction de réexaminer l'ensemble des cas.

Récemment, le CNRS a amorcé un recul. La DRH du CNRS s'est engagée auprès de notre syndicat à entreprendre des discussions début mai 2004, en particulier pour la prise en compte dans le cadre de l'application de la Loi SAPIN, des précaires de l'INIST qui travaillaient à temps plein. C'est un premier pas ! Affaire à suivre !

La logique de précarisation de l'emploi doit être abandonnée au CNRS

On le voit, le projet Larrourou-Mégie est de la même essence libérale que celui sur la retraite, même s'il pose des vraies questions sur les rapports du CNRS avec les universités, les entreprises et l'Europe. Les réponses qu'il apporte et les priorités qu'il propose correspondent à une attaque contre l'emploi de titulaire, contre le service public de la recherche, avec un CNRS dépendant des universités et un pilotage de la recherche par les projets pilotés par l'innovation et les entreprises. Le SNTRS-CGT demande l'abandon de ce projet, il est dangereux pour le service public de la recherche fondamentale et les emplois statutaires !

Maintenir la mobilisation pour les discussions avec le ministère et la direction du CNRS et pour les débats des États -Généraux

Il faut maintenir la mobilisation pour influencer les discussions avec le ministère et la direction du CNRS et pour peser sur les débats dans les Etats Généraux. C'est indispensable pour faire reculer la logique de précarisation de l'emploi dans les EPST. Dans ce sens, les syndicats de la recherche publique et de l'enseignement supérieur sont en discussion avec le ministère de la recherche pour obtenir un budget 2005 en progression sensible et le doublement des moyens d'ici 2010. Un point essentiel de cette discussion est l'élaboration d'un plan pluriannuel de croissance de l'emploi scientifique et technique. Le SNTRS-CGT demande au ministère le maintien de tous les postes libérés et des créations d'emplois pour développer des projets nouveaux. Le SNTRS-CGT demande aux directions des EPST de lancer de nouveaux concours ITA 2004 afin de pourvoir les postes de titulaires rendus par le gouvernement (il n'est pas possible d'utiliser simplement les listes complémentaires comme pour les chercheurs).

Lors des débats, dans le cadre des États généraux, engagés dans les laboratoires et campus, il est impératif que les personnels soient vigilants et prennent position par vote sur des enjeux tels que le statut et les emplois de titulaires. Ces votes doivent être transmis à tous les niveaux des états généraux jusqu'au CIP. Un argumentaire (4 pages) du SNTRS-CGT est à votre disposition dans votre campus ou sur le site <http://www.sntrs.net>.

NON AU PROJET DE DEMANTELEMENT DU CNRS « LARROUTUROU-MEGIE »

Le projet « Larrouturou-Mégie » a pour objet de présenter un dispositif de démantèlement du premier organisme français de recherche publique : le CNRS. Ce démantèlement devrait se réaliser par son retrait et son désengagement de la plupart des laboratoires mixtes actuels.

Si un tel projet est adopté, les conséquences seront désastreuses pour les personnels CNRS (ITA et chercheurs) des laboratoires et gravissimes pour la recherche publique dans son ensemble. Listons quelques-une de ces conséquences immédiates pour les personnels et les unités de recherche.

A) Les conséquences directes pour les personnels ITA et chercheurs.

Selon ce projet, seuls quelques-uns des labos actuels seront reconnus comme « pôles d'excellence », les autres devant être cédés à l'université ou aux tutelles partenaires. Dans ces conditions les personnels CNRS, selon leur lieu d'affectation, seront exposés à des mobilités géographiques, à des mobilités thématiques ou à des changements de métiers s'ils veulent rester au sein d'unités CNRS.

1°) Les personnels CNRS des labos actuels travaillant dans des unités qui ne seront plus reconnues « unités CNRS » seront mis à la disposition des tutelles partenaires, cf. le texte : « *un laboratoire universitaire pourra donc être évalué par le Comité national et obtenir un label d'excellence sans être rattaché au CNRS... le CNRS est prêt à mettre à disposition des personnels, chercheurs ou ITA, auprès d'universités ou écoles, au sein de laboratoires ayant obtenu un label de qualité après évaluation par le comité national... Bien sûr, il faudra préciser les critères définissant les laboratoires qui cesseront d'être rattachés au CNRS tout en conservant l'affectation de chercheurs ou d'ITA sous forme de mise à disposition* ». Ces personnels devront en réalité abandonner tout espoir d'évolution de carrière et de reconnaissance par le CNRS dans la mesure où ils ne travailleront plus sur les axes stratégiques prioritaires de l'établissement. En voulant abandonner son association avec bon nombre d'unités de recherche actuelles, l'établissement se séparera de fait d'une partie importante de ses effectifs. Par exemple, pour le département STIC, il a été mentionné que les laboratoires n'ayant pas au moins 5 chercheurs CNRS, pourraient être désassociés. Dans ces conditions, pour le département STIC, il ne resterait plus qu'une cinquantaine de laboratoires rattachés au CNRS, pour un total de 147 actuellement. Il s'agit bien d'un projet organisant le démantèlement du premier organisme français de recherche publique.

2°) Les attaques à l'encontre des personnels de la recherche et plus particulièrement contre leur statut de fonctionnaire sont inacceptables. Ce texte propose de remettre en cause les déroulements de carrière et le système de rémunération actuel des personnels de la recherche : « *Le CNRS doit rester un établissement dont les personnels permanents sont fonctionnaires. Ceci impose de combattre résolument les inconvénients et les rigidités liés à ce statut. Il faudra ouvrir la possibilité de verser des primes aux chercheurs les plus performants ou à ceux qui exercent des responsabilités importantes ; plus généralement, il faudra modifier les dispositions réglementaires des corps des fonctionnaires des EPST, rédigées il y a plus de 20 ans dans un contexte très éloigné de celui dans lequel ces établissements exercent désormais leurs missions, pour aller vers une gestion des ressources humaines plus souple, s'appuyant plus sur les métiers et les profils que sur les corps et les grades* ». Il s'agit dans ce projet, tout simplement de remettre en cause le système d'avancement par échelon, par grade et par corps. Le système de rémunération qui est proposé, ne consisterait-il pas à différencier par exemple le salaire des mécaniciens de celui des informaticiens, celui des chimistes de ceux des biologistes, etc... ? D'une manière générale, n'est-il pas sous-entendu que les rémunérations des professionnels exerçant des métiers s'inscrivant dans les "priorités" stratégiques de l'organisme soient favorisés par rapport aux autres personnels ? Cette discrimination basée sur les « métiers » et les « profils » et non plus sur les « compétences et les diplômes » ne pourra qu'engendrer davantage d'injustices et de frustrations parmi les personnels. C'est pour cette raison que nous devons le combattre résolument.

3°) Les personnels CNRS des « pôles d'excellence » seront contraints à des mobilités thématiques et des changements de métier réguliers pour coller aux évolutions stratégiques des "priorités" décidées par le MEDEF ou une EUROPE LIBERALE... C'est ainsi qu'on peut lire : « *S'agissant des chercheurs, la mobilité thématique ou géographique, interne ou externe, est essentielle pour favoriser le renouvellement des idées et diminuer le risque de sclérose... Pour les ITA, le CNRS doit particulièrement s'attacher à encourager les mobilités internes, corrélées au développement des carrières et à la formation, et les mobilités externes temporaires.* » De même plus loin, on peut lire : « *Enfin, il faudra renforcer la prise en compte des mobilités réussies dans l'examen des candidatures aux concours et promotion* ». Ainsi, avec un tel projet, les personnels devront toujours avoir leurs valises prêtes pour suivre les décisions de la Direction ! Peu importe, aux yeux de cette autorité, les incidences de cette politique sur la vie personnelle des

agents. Le mot d'ordre retenu par ces monarques de la recherche étant celui de « mobilité ». D'ailleurs toutes ces mesures ont un seul objectif : rendre les personnels plus « dociles », plus « fragiles » et par là même plus « exploitables ».

4°) L'apport massif de personnels précaires est l'idée phare de ce projet. Dans le même ordre d'idée que celui de la "rigidité du statut", la "visibilité à moyen terme de proportion de non-permanents" (15% pour les chercheurs et 6 ou 7% pour les ITA) est une remise en cause du statut de fonctionnaire de la recherche. Cet apport massif de travailleurs précaires de haut niveau directement « exploitables », aura de graves conséquences pour la recherche publique ainsi que pour le devenir des jeunes « docteurs ». Comme nous l'avons vu pour les ingénieurs analystes-documentaires précaires de l'Inist, ce genre de situation conduit inévitablement les personnels dans une impasse, les laissant sans aucune garantie et possibilité de trouver un nouveau poste après leur emploi par le CNRS. Les 34 ingénieurs analystes-documentaires précaires de l'Inist licenciés le 31 mars 2004 remerciées, pour certaines après 12 ans de bons et loyaux services, sans autre perspective offerte par le CNRS que celle du chômage. La recrudescence de ces armadas de post-doctorants, ingénieurs en CDD, personnels chercheurs et ITA temporaires, sans espoirs de débouchés stables dans les métiers de la recherche, aura pour conséquence la désaffection de la jeunesse vis-à-vis des formations longues et vis-à-vis des carrières de la recherche.

5°) Les ITA considérés comme des prestataires de service pour ne pas dire des pions ou « les petites mains » pour des besoins ponctuels définis par les directions. « Il est nécessaire d'améliorer encore la capacité de l'établissement à analyser ses futurs besoins en compétences et à les anticiper, de développer pour les ITA les réseaux de compétences et les méthodes d'organisation par projets ». Ainsi le but avoué de l'administration dans ce projet est d'utiliser les réseaux de compétences, les réseaux professionnels, déjà librement constitués sur la base d'échanges d'information entre professionnels, afin de mutualiser les personnels ITA et de les mettre à disposition de projets, comme de vulgaires prestataires de services (l'affectation des ITA à une unité sera-t-elle toujours d'actualité ?). Ces réseaux professionnels sont vus par l'administration comme des "sociétés de services" permettant la constitution de bases de données de compétences utilisables pour des projets à court terme. En projetant de désorganiser les équipes de la sorte, la Direction franchit un nouveau pas dans ses funestes desseins d'asservir l'appareil de recherche à ses objectifs à court terme plutôt que de donner aux laboratoires les moyens d'assurer leurs développements sur le long terme.

6°) Restrictions des libertés pour la recherche. Enfin, les objectifs stratégiques imposés aux personnels, éloignés de la nécessaire liberté d'initiative et liberté intellectuelle et d'action des travailleurs de la recherche scientifique, inhiberont l'esprit de création propre au développement des équipes de recherche. Les espaces de liberté, indispensables à l'expression de la créativité des personnels de la recherche seront considérablement réduits par l'autoritarisme et du dirigisme que veut introduire ce projet. Nous citerons Pierre Joliot dans son ouvrage « la recherche passionnément » : « Une organisation trop rationnelle de la science, tendant à optimiser le rendement des investissements consentis, peut conduire à une stérilisation de notre appareil de recherche ». De même lorsque Pierre Joliot évoque l'assimilation de l'émulation scientifique à une compétition entre chercheurs « Je ne pense pas que le génie d'Einstein par exemple, ait été stimulé par le désir forcené de devancer un concurrent éventuel. » Cela fait sourire lorsqu'on pense à la manière dont la Direction de l'établissement souhaite asservir les personnels de la recherche par l'intermédiaire de ces nouveaux « directeurs inter-régionaux » et des nouvelles directives données aux directeurs d'unité.

7°) Augmentation de l'autoritarisme et recul de la démocratie dans la vie de l'organisme. Ce projet prévoit le renforcement des pouvoirs des directeurs de laboratoires : « le rôle du directeur de laboratoire, doit être renforcé... ». Il prévoit d'asservir au plus près les personnels aux "ordres", et aux directives qui seront données aux directeurs de laboratoires par l'intermédiaire des nouveaux directeurs scientifiques régionaux. Il est donc prévu d'augmenter les prérogatives des directeurs des labos au niveau de la gestion des personnels, d'accroître le rôle des DRH, des petits chefs, du "fliage", de la répression, et du mérite (donc du démérite des autres) Il est exclu dans ce projet de développer la démocratie au sein de l'organisme au contraire de la réduire considérablement à tous les niveaux, cf. les dispositions concernant le nouveau Comité national tendant à minimiser à tous les niveaux le rôle et l'importance des élus (cf. les carrières...). En bref, la Direction veut se doter des moyens institutionnels pour faire travailler les personnels sur les objectifs qu'elle définit dans le cadre du contrat pluriannuel. L'augmentation du poids hiérarchique des directeurs d'unité sur les personnels de la recherche transformera ces derniers en simples exécutants. Dans un tel schéma d'organisation, que restera-t-il des libertés nécessaires (intellectuelles et d'actions) des métiers de la recherche ?

B) Les conséquences directes pour les unités de recherche

Les moyens humains et budgétaires seront concentrés dans quelques endroits privilégiés afin de construire des pôles d'excellence au niveau européen et international. Ainsi sur le bûcher de la compétitivité internationale ne pourront survivre que les meilleurs au regard des critères affichés par les directions, elles-mêmes aux ordres des pouvoirs financiers. En dehors de ces sanctuaires protégés et drolotés, que se passera-t-il ? Que restera-t-il comme moyen pour la recherche publique ? Avec des budgets publics en régression, les conséquences seront gravissimes : cela consistera à déshabiller « Pierre, Paul et Jacques » pour tout juste rhabiller « quelques pôles d'excellence institutionnels ». Les laboratoires « non identifiés comme pôle d'excellence CNRS », associés actuellement au CNRS, vont se retrouver sans soutien de base, sans crédits récurrents CNRS. Dans ces conditions, comment ces laboratoires pourront-ils continuer à développer leurs activités ?

De plus, ce projet ancre la stratégie du CNRS sur un nombre limité d'axes scientifiques donc dans l'abandon de domaines entiers de recherche afin d'inscrire l'ensemble de l'activité de l'organisme dans une finalité d'innovation. Un autre objectif, affiché dans ce projet, est le dépassement disciplinaire (*dépasser les spécificités disciplinaires, cf. page 2*), donc l'abandon des disciplines au nom de l'interdisciplinarité (cf. le document : « *l'interdisciplinarité est une ardente obligation pour le CNRS* »). Cette idée se retrouve avec la volonté exprimée de réduire le nombre de départements scientifiques. Rappelons aussi ce que dit Pierre Joliot dans son ouvrage "La Recherche Passionnément" *: « *De nombreux augures annoncent régulièrement l'obsolescence de certaines disciplines scientifiques. Ces jugements souvent hâtifs sont responsables d'erreurs stratégiques lourdes de conséquences. On assiste à la destruction systématique de savoir-faire et compétences qu'il faut de nombreuses années pour reconstituer.* »

Il est prévu que ce projet entre en application le 1er janvier 2005, donc nous avons très peu de temps pour réagir par rapport à ce texte.

Dans un tel projet, quel avenir pour les unités de service, comme l'Inist (délocalisé en 90 et censé créer de l'emploi en Lorraine ?) qui ne seront pas reconnues pôles d'excellence ? Quel avenir pour les laboratoires de sciences humaines et sociales ? Quel avenir pour les délégations régionales, par exemple rôle de la DR6 par rapport la DR Alsace, dans ce dispositif ? Toutes ces questions sans réponses annoncent des jours sombres si ce projet venait à être mis en œuvre.

Que signifient donc dans ce contexte les discussions, concertations (débat sur la recherche, les états généraux) lorsque nous savons que la direction organise déjà la mise en place de son projet ? La position de la direction serait-elle la suivante : faisons discuter en bas et décidons dès maintenant de la suite pour mettre en œuvre ce texte (cf. les discussions dès à présent avec les directeurs de laboratoire). Nous avons l'habitude de ces prétendues concertations, voir celles au sujet de la réforme des retraites, du projet modifiant les indemnités de chômage des intermittents, ou la réforme de l'indemnisation des chômeurs par l'UNEDIC, etc. qui ne servent qu'à valider les projets anti-sociaux des cabinets ministériels.

**Un tel projet ne doit pas devenir réalité.
Nous ne pouvons le laisser se mettre en place.**

Première réunion Direction CNRS et les syndicats (6/5:2004) concernant les 34 analystes documentaires licenciés de l'INIST

Compte rendu rapide de la rencontre entre le CNRS, représenté par Mme Liliane FLABBÉE, DRH et les syndicats régionaux et nationaux, SNCS-FSU (J.Dubessy, D. Ohnenstetter), SGEN-CFDT, SNPRES-FO, dont le SNTRS-CGT représenté par M. COUSY et C. FONTE et des représentants du collectif des analystes-documentaires (AD) de l'INIST, dont la responsable, Mlle B. WEISTROFFER.

Décisions (après confirmation du CNRS dans un relevé de conclusions)

1°) Il y aura un relevé de conclusions officiel CNRS/syndicats après chaque réunion.

2°) Une lettre du CNRS sera envoyée aux 34 analystes documentaires (AD) licenciés de l'INIST leur demandant de prendre contact avec l'administration CNRS en vue d'un traitement social collectif. Ce courrier invitera chaque analyste-documentaire licencié :

- A faire l'état de leurs ressources financières afin de recenser celles en situation d'urgence,
- A constituer un projet professionnel (type d'activité souhaitée, non souhaitée, formations souhaitées, lieu géographique (Nancy, Metz, région DR-6, au-delà) afin que le CNRS puisse considérer ce projet professionnel pour des profils de poste qui seront mis au concours

au 3^{ème} trimestre 2004 et en 2005 en vue d'un recrutement au CNRS ou plus largement dans la Fonction Publique. Le CNRS verra aussi avec les autres EPST : INRIA, INRA, INSERM...

3°) Pour ce traitement social, le CNRS propose de considérer plusieurs types de situation :

- Situation d'urgence pour les personnes ayant des ressources inférieures du SMIC. Le CNRS s'engage à regarder dans ce cas la situation personnelle de chaque AD et à demander les moyens financiers pour une compensation à la hauteur du SMIC.
- A examiner les situations des AD ayant des ressources autres que celles du CNRS.

La situation des AD qui ne donneront pas suite au courrier du CNRS ne sera pas considérée.

4°) Le CNRS, pour l'instant, n'a pas d'emploi supplémentaire à proposer, ni dans les campagnes actuelles de concours, ni dans le cadre de la résorption de la précarité de la Loi Sapin. Rien n'est prévu pour consacrer à la région de Nancy un volant de postes supplémentaires correspondant aux profils des AD. Le CNRS s'engage à comparer les postes ouverts au concours dans la Ré-

Le budget de l'INED

Le budget de l'INED est globalement stable de 2003 à 2004, mais cette stabilité générale masque une diminution de 4% de la dotation budgétaire (budget primitif 2003 : 14501320; budget 2004 : 13866272), baisse qui se produit pour l'essentiel en 3e section, crédits de recherche et de fonctionnement des services de soutien à la recherche (-627 173€, soit -22%). Cette baisse est due pour une grande part à des espérances de recettes extérieures (appel d'offre et conventions) moins élevées. La dotation d'Etat au titre de la 3e section ne diminue que de 2%.

Cela attire l'attention sur le poids croissant des ressources extérieures dans les crédits de recherche de l'établissement, situation que nous dénonçons avec constance depuis au moins 10 ans. Si l'obtention de contrats de recherche montre la qualité des propositions des équipes de l'INED, les ressources extérieures représentent 34% du soutien de base aux unités de recherche en 2004.

Par ailleurs, 2 postes budgétaires ont été supprimés (un CR1 et un TRCN) et "convertis", selon la terminologie employée, en CDD. Les crédits pour un CDD de catégorie sur 3 ans et un catégorie B sur un an ont été budgétés. Bien entendu, nul ne sait si ces CDD seront reconduits dans le futur

Compte tenu de ces éléments, les représentants CGT (2 élus présents, 1 absent) et CFDT (1 élu) ont voté contre le budget. Ils ont été suivis par une personnalité qualifiée, tandis que les représentants syndicaux CGT et CFDT au CA s'abstenaient. Au total, le budget a été approuvé par 7 pour, 4 contre et 2 abstentions, soit le plus mauvais vote obtenu par un budget depuis au moins 10 ans.

Communiqué du Syndicat CGT de l'INED

Dans le Figaro du 18 février 2004, a été publié un article consacré à François Héran, directeur de l'INED, dans lequel nous relevons la phrase suivante: «*Un homme de consensus, assez fier de noter que l'Ined est le seul organisme où les syndicats votent le budget à l'unanimité et où les chercheurs ne font pas grève*». Nous tenons à faire la mise au point suivante: Les syndicats de l'INED n'ont pas, depuis des années, voté le budget; soit ils se sont abstenus, soit, comme cette année, ils ont émis un vote négatif. Les personnels de l'INED, dont les chercheurs, ont fait grève au printemps 2003. Ils participent au mouvement en cours pour sauver la recherche. Le simple respect de la vérité impose de le mentionner.

24/2/2004

RESULTATS DES ELECTIONS AUX CAP INSERM 2004

Le SNTRS CGT reste le premier syndicat à l'INSERM !

Sur l'ensemble des CAP, le SNTRS CGT se maintient comme le 1er syndicat de l'INSERM avec **29,3% des voix**, malgré une diminution de 2,5% par rapport aux précédentes élections de 2001, lesquelles avaient donné lieu à une progression exceptionnelle du SNTRS CGT de 11%. Le SGEN-CFDT est le deuxième syndicat avec 24,6% (-2,5%) suivi par le SNCS-FSU avec 20,5% (+19%), le SNIRS-CGC avec 16,8% (+0,2%) et la CFTC avec 8,8% (+2,9%).

Chez les **personnels chercheurs** (DR et CR), le SNTRS-CGT progresse de 1,6% avec 13,2% et devient le troisième syndicat à égalité avec le SNIRS en **obtenant pour la première fois un siège** ! Le SNCS FSU repasse la barre des 50% avec 51,1% soit une progression de 3,7%. Le SGEN CFDT chute de 1,6% avec 22,5% et le SNIRS CGC chute de 3,7% avec 13,2% et perd son élu.

Chez les personnels **Ingénieurs, Techniciens et Administratif (ITA)**, le SNTRS CGT confirme sa place de **premier syndicat chez les ITA, avec 40% des votes**, malgré un recul de 4%. Le SGEN CFDT chute de 3% chez les ITA avec 25,6%, le SNIRS CGC progresse de 2,8% avec 19,3% et la CFTC progresse fortement de 5,2% avec 14,8%.

Les résultats du 1er tour ont montré un tassement sur-

tout sensible en CAP 6 TR (-8%) et aussi en CAP 5 AI (-3,5%) comme en CAP 1 DR (-1%) et des progrès en CAP 3 IR (+2,4%) et en CAP 4 IE (+2,8%).

Il faut rappeler qu'en 2001, la progression du SNTRS CGT avait été exceptionnelle (+11% !!). Cette progression était importante dans les CAP SAR et TR suite au mouvement des personnels du siège, ces 2 CAP étant aujourd'hui réunies en une seule. Sur l'ensemble des CAP, malgré une diminution de 2,5%, nous avons réussi à nous maintenir à un haut niveau comme 1er syndicat de l'INSERM.

Une analyse plus fine des résultats montre que le SNTRS CGT progresse chez les chercheurs et les ingénieurs (d'étude et de recherche) et régresse, parfois de manière significative, dans les autres catégories (catégorie B des Techniciens et catégories C).

Néanmoins, dans ces dernières catégories, le score électoral du SNTRS CGT reste à un niveau très élevé (entre 34% et 70%).

La progression du SNTRS-CGT chez le CR, dans le contexte actuelle de mobilisation, est un signal très positif. Il renforce notre capacité de mobilisation et notre poids dans les négociations à venir. La diminution sensible chez les ITA, et en particulier dans les catégories B et C, doit faire l'objet d'une réflexion approfondie. Il est probable que ces catégories ont été moins convaincues de la prise en compte de leurs revendications dans le mouvement actuel. Dans la mesure où nous sommes le premier syndicat chez les ITA, avec 40% de votes il est de notre responsabilité de porter ces revendications.

Ces bons résultats globaux du SNTRS-CGT à l'INSERM illustrent la place qu'a eu le SNTRS CGT durant le récent mouvement pour sauver la recherche et mais aussi le rôle du syndicat dans la défense permanente tant collective que personnelle des agents. Ces résultats vont contribuer à renforcer la capacité du SNTRS CGT à poursuivre la mobilisation et son poids dans les négociations à venir.

Résultats du 2ème Tour par CAP :

Le deuxième tour concernait uniquement les CAP 2 (CR), CAP 7 (AJT) et CAP 8 (AGT) dont le quorum n'a pas été atteint au 1er tour.

CAP 2 (CR) :

le SNTRS-CGT progresse de façon très significative: +3,8%. Avec 18,4% de votes nous avons un élu pour la première fois dans le collège chercheur ! La participation a été sensiblement en baisse (-5.7% par rapport à 2001). Nous sommes devenu le 3ème syndicat chez le CR, devant le SNIRS-CGC (11,9% soit une baisse 5,6%) qui perd donc son élu. Le SNCS FSU progresse de 3,3% avec 48,6% (3 élus) et le SGEN CFDT chute de 1,5% avec 21,1% (1 élu).

CAP 7 (AJT) :

Le SNTRS reste largement majoritaires (54%) malgré une baisse importante de -12.5% (avec 2 élus au lieu de 3 en 2001). La participation a été sensiblement plus basse que en 2001 (-4.9%). C'est la CFTC qui progresse largement de 11% avec 21,4% et gagne 1 élu. Le SNIRS CGC progresse aussi de 1,5% avec 24,6% (1 élu).

CAP 8 (AGT) :

Le SNTRS reste très largement majoritaires (70%) et progresse de 1.6% (3 élus). La participation a été sensiblement plus basse que en 2001 (-4.8%). La CFTC baisse de 1,6% avec 30% et garde son élu.

Résultats du 1er Tour par CAP :

CAP 1 (DR) :

Avec une légère augmentation de la participation (+1,3%), le SNCS regagne le terrain perdu en 2001 : +4% ce qui le ramène à 54,5% au lieu de 50,5% en 2001, soit à peu près au même niveau qu'en 1998 (55,9%). Le SGEN perd 1,9% avec 24,5% et le SNIRS

perd 1,1% avec 15%. Le SNTRS CGT perd aussi 1% avec 6%. Le SNCS garde ses 3 élus et le SGEN 1 élu. Sans doute que le mouvement actuel, surtout mené par les Directeurs d'unités, a été profitable au SNCS. Domage que le SNTRS CGT n'en profite pas non plus, problème de visibilité syndicale dans ce milieu des DR ?

CAP 3 (IR) :

Avec une baisse de 2,8% de la participation, le fait marquant en IR est la présence d'une liste de la CFTC, absente en 2001, qui fait un bon score : 9,5% et l'absence de liste SNCS qui avait eu 6% en 2001. Le SGEN chute de 6,7% avec 37,3% mais garde la première place d'une seule voix !! **Le SNTRS CGT gagne 2,4% avec 36,7%, nous atteignons le même niveau que le SGEN** alors qu'il y avait 10% de différence pour le SGEN en 2001. Le SNIRS progresse légèrement de 0,8% avec 16,6%. Le SGEN et le SNTRS gardent leurs 2 élus chacun.

CAP 4 (IE) :

Avec une forte baisse de 4,8% (en comparant avec les CAP IE et AAR de 2001 réunies en une seule CAP en 2004), le fait marquant est la forte chute du SGEN de 18,4% avec 25,3%. Le fait que le SGEN n'ait pas présenté de candidats en IE1 a du jouer. La CFTC progresse de 3,9% avec 10,9%. Mais c'est surtout le SNIRS qui profite de la baisse du SGEN avec une progression de 11,7% avec 26,4%, gagnant ainsi 2 élus ! **Le SNTRS CGT progresse aussi de 2,8% avec 37,3% et devient le premier syndicat en IE ce qui est nouveau !!** Pour la répartition des élus, c'est un vrai casse tête : le SNIRS (2 élus) est le seul à se présenter en IE Hors Classe, le SGEN (2 élus soit 1 de moins qu'en 2001) n'est présent qu'en IE2, résultats : le SNTRS (2 élus) a été obligé de prendre ses élus en IE1 !!

CAP 5 (AI) :

Avec une baisse de 2,2% de la participation, la CFTC fait un beau score avec un progrès de 7,5% avec 15% mais n'a pas d'élu. Le SGEN perd 3% avec 32,1% comme le SNTRS CGT qui perd 3,5% avec 33,7%. **Nous restons le premier syndicat en AI de 3 voix !** Le SNIRS perd aussi 0,9% avec 19,2%. Le SGEN et le SNTRS gardent chacun leur élu.

CAP 6 (TR) :

Avec une légère baisse de la participation de 1,6% (en comparant avec les CAP TR et SAR de 2001 réunies en une seule CAP en 2004), le fait marquant est la forte chute du SNTRS CGT de 8,2% avec 39,8% tout en restant de loin le premier syndicat dans cette CAP (avec aussi la perte d'un siège avec 2 élus au lieu de 3 en 2001). Il faut rappeler qu'en 2001, le SNTRS avait progressé de 25% en SAR avec près de 53% , conséquences du mouvement des personnels du siège !! On retombe à un niveau sans doute un peu plus "raisonnable" mais qui est toujours haut !! Le SGEN gagne 5,5% avec 28,4% (2 élus). La CFTC gagne 3,4% avec 16,2% et gagne un élu. Le SNIRS perd 0,7% avec 15,6% et garde son élu.

Voir tableau page suivante : comparaison par corps CAP 2004-2001

CAP 2004 Résultats globaux

ITA 2004	Inscrits	Votants		Bl.N.	Expr.	SNTRS		SGEN		SNIRS		CFTC	
IR	291	173	59,45	4	169	62	36,69	63	37,28	28	16,57	16	9,47
IE	602	370	61,46	3	367	137	37,33	93	25,34	97	26,43	40	10,90
AI	321	196	61,06	3	193	65	33,68	62	32,12	37	19,17	29	15,03
T	1025	572	55,80	9	563	224	39,79	160	28,42	88	15,63	91	16,16
AJT	294	128	43,54	2	126	68	53,97		0,00	31	24,60	27	21,43
AGT	87	40	45,98	0	40	28	70,00					12	30,00
Total ITA	2620	1479	56,45	21	1458	584	40,05	378	25,93	281	19,27	215	14,75
Total ITA 2001	2686	1590	59,20	19	1571	697	44,37	454	28,90	259	16,49	150	9,55
Différence	-66	-111	-2,75	2	-113	-113	-4,31	-76	-2,97	22	2,79	65	5,20
TOTAL ELUS ITA						12 (-2)		7 (-1)		4 (+2)		3 (+2)	

Chercheurs	Inscrits	Votants		Bl.N.	Expr.	SNTRS		SNCS		SGEN		SNIRS	
DR	792	415	52,40	2	413	25	6,05	225	54,48	101	24,46	62	15,01
CR	1232	575	46,67	11	564	104	18,44	274	48,58	119	21,10	67	11,88
Cher. 2004	2024	990	48,91	13	977	129	13,20	499	51,07	220	22,52	129	13,20
Cherch. 2001	1906	988	51,84	11	977	113	11,57	463	47,39	236	24,16	165	16,89
Différence	118	2	-2,92	2	0	16	1,64	36	3,68	-16	-1,64	-36	-3,68
TOTAL ELUS Chercheurs						1 (+1)		6 (=)		2 (=)		0 (-1)	

Total Ch + ITA	Inscrits	Votants		Bl.N.	Expr.	SNTRS		SNCS		SGEN		SNIRS		CFTC	
2004	4644	2469	53,17	34	2435	713	29,28	877	36,02	501	20,57	344	14,13	215	8,83
2001	4592	2578	56,14	30	2548	810	31,79	917	35,99	495	19,43	315	12,36	150	5,89
Différence	52	-109	-2,976	4	-113	-97	-2,51	-40	0,03	6	1,15	29	1,76	65	2,94
TOTAL ELUS Chercheurs et ITA						13 (-1)		6 (=)		9 (-1)		4 (-1)		3 (+2)	

Comparaisons par corps 2004 - 2001

Chercheurs	Inscrits	Votants		Bl.N.	Expr.	SNTRS		SNCS		SGEN		SNIRS	
DR 2004	792	415	52,40	2	413	25	6,05	225	54,48	101	24,46	62	15,01
DR 2001	783	400	51,09	2	398	28	7,04	201	50,50	105	26,38	64	16,08
Différence	9	15	1,31	0	15	-3	-0,98	24	3,98	-4	-1,93	-2	-1,07
ELUS								3 (=)		1 (=)			
CR2002	1232	575	46,67	11	564	104	18,44	274	48,58	119	21,10	67	11,88
CR1999	1123	588	52,36	9	579	85	14,68	262	45,25	131	22,63	101	17,44
Différence	109	-13	-5,69	2	-15	19	3,76	12	3,33	-12	-1,53	-34	-5,56
ELUS						1 (+1)		3 (=)		1 (=)		0 (-1)	

ITA	Inscrits	Votants		Bl.N.	Expr.	SNTRS		SGEN		SNIRS		CFTC		SNCS	
IR2004	291	173	59,45	4	169	62	36,69	63	37,28	28	16,57	16	9,47		
IR2001	299	186	62,21	2	184	63	34,24	81	44,02	29	15,76	17	9,24	11	5,98
Différence	-8	-13	-2,76	2	-15	-1	2,45	-18	-6,74	-1	0,81	-1	0,23	-11	-5,98
ELUS						2 (=)		2 (=)							
IE2004	602	370	61,46	3	367	137	37,33	93	25,34	97	26,43	40	10,90		
IE2001	608	403	66,28	3	400	138	34,50	175	43,75	59	14,75	28	7,00		
Différence	-6	-33	-4,82	0	-33	-1	2,83	-82	-18,41	38	11,68	12	3,90		
ELUS						2 (=)		2 (-1)		2 (+2)					
AI2004	321	196	61,06	3	193	65	33,68	62	32,12	37	19,17	29	15,03		
AI2001	321	203	63,24	4	199	74	37,19	70	35,18	40	20,10	15	7,54		
Différence	0	-7	-2,18	-1	-6	-9	-3,51	-8	-3,05	-3	-0,93	14	7,49		
ELUS						1 (=)		1 (=)							
T2004	1025	572	55,80	9	563	224	39,79	160	28,42	88	15,63	91	16,16		
T2001	987	567	57,45	9	558	268	48,03	128	22,94	91	16,31	71	12,72		
Différence	38	5	-1,64	0	5	-44	-8,24	32	5,48	-3	-0,68	20	3,44		
ELUS						2 (-1)		2 (=)		1 (=)		1 (+1)			
AJT2004	294	128	43,54	2	126	68	53,97			31	24,60	27	21,43		
AJT2001	347	176	50,72	3	173	115	66,47			40	23,12	18	10,40		
Différence	-53	-48	-7,18	-1	-47	-47	-12,51			-9	1,48	9	11,02		
ELUS						2 (-1)				1 (=)		1 (+1)			
AGT2004	87	40	45,98	0	40	28	70,00					12	30,00		
AGT2001	124	63		6	57	39	68,42					18	31,58		
Différence	-37	-23	45,98	-6	-17	-11	1,58					-6	-1,58		
ELUS						3 (=)						1 (=)			

Spécial chercheurs... Spécial chercheurs...

Bulletin élaboré par le bureau du secteur chercheurs du SNTRS-CGT :

Jean-Michel Biquard, Janine Cohen, Françoise Courtin, Michel Gruselle, Bernard Krust, René Malzieu, Gilles Mercier, Geneviève Miquel, Martine Pomerance, Laurent Tassan-Got.

Ce bulletin sera maintenant intégré dans le BRS qui est adressé à tous les adhérents. La périodicité de ces encarts restera vraisemblablement trimestrielle. Ce premier bulletin intégré comporte pour l'essentiel des **contributions individuelles** aux débats sur la recherche.

Michel PIERRE
Secrétaire Général Adjoint
Responsable du secteur chercheurs

A propos des Etats généraux

Les Etats généraux étaient une revendication de SLR. Elle sous tendait que la crise de la Recherche était la conséquence du dysfonctionnement de structures inadaptées et non de la politique menée depuis des décennies par les différents pouvoirs politiques. Il suffisait de réunir tous les acteurs de la recherche pour mettre en place un système de recherche efficace adapté aux exigences de notre temps. Beaucoup de contributions sur le site SLR alimentent cette illusion.

La recherche est une activité sociale comme toutes les autres structurée par la nature de classe de la société, même si l'importance historique du syndicalisme non confédéré du Sncs-Fen puis Fsu a pu contribuer à entretenir l'illusion d'un consensus de la société sur la place et le rôle de la recherche. Les décisions du gouvernement Raffarin contre lesquelles l'ensemble de la profession s'est mobilisée sont l'occasion de s'interroger sur la finalité de cette politique. Mais une telle démarche montrerait la grande continuité entre la politique de l'actuel gouvernement et celle de ses prédécesseurs. Ce n'est pas vraiment ce que souhaitent les dirigeants de SLR. Les Etats généraux sont conçus par leurs concepteurs Baulieu, Brézin et SLR comme une tentative de reconstruire un consensus avec le pouvoir politique (celui en place et ceux qui le suivront) sur l'organisation et la finalité de la recherche. Cette recherche d'un consensus

explique le refus de SLR de porter une quelconque appréciation sur les politiques menées par les directions des EPST tant en ce qui concerne la démocratie, les moyens financiers, les orientations scientifiques, et la politique de l'emploi (effectifs et statut). Il y a donc un risque que dans les Etats généraux les forces dominantes fassent avaliser leurs orientations. Les objectifs gouvernementaux (contractualisation des recherches, précarisation de la force de travail) sont en effets partagés par une partie des cadres scientifiques, dont certains sont membres de SLR, qui comptent être les bénéficiaires du système que le pouvoir politique veut instituer. Ce qui explique les tentatives de certains d'exclure les syndicats des comités locaux d'organisation des Etats généraux.

Il est indispensable de sortir de l'unanimité qui a prévalu dans la conduite de l'action. Les revendications concernant les statuts, les niveaux de recrutement, les rémunérations, doivent impérativement être mises en avant lors de ces Etats généraux. C'est le seul moyen de maintenir la mobilisation, condition indispensable pour que les Etats généraux ne se réduisent pas à une affaire de spécialistes professionnels de la captation de parole et ne se retournent contre les personnels.

Gilles Mercier

A propos de la NSF

A l'occasion de la proposition par le gouvernement de la création d'une agence Nationale pour la Science, qui pourrait être dotée de financements important, le modèle de la NSF américaine a été évoqué.

Il n'est donc pas inutile de rappeler ce qu'est la NSF (National Science Foundation). La NSF a été créée en 1950 à la suite d'un rapport de Vannevar Bush au président Roosevelt, datant de 1945. Le but de cette agence est de financer la recherche et

Spécial chercheurs... Spécial chercheurs...

l'éducation en sciences et en technologie (Engineering). Il s'agissait après la guerre de réorienter une activité scientifique essentiellement au service de l'effort de guerre vers une activité scientifique orientée vers la prospérité en temps de paix et de développer la recherche fondamentale sur la base d'une reconnaissance de son rôle pour le développement de l'emploi (en particulier l'emploi qualifié), l'augmentation de la productivité, l'amélioration des conditions de vie, et le maintien d'une position de leader mondial. « *To achieve these objectives... the flow of new scientific knowledge must be both continuous and substantial* »

L'objet de la création de la NSF était donc entre autre de soutenir la recherche de base réalisée par des institutions à but non lucratif (en fait, essentiellement les universités et les centres de recherches), de développer les talents scientifiques dans la jeunesse américaine au moyen de bourses et mais aussi de soutenir l'effort de recherche en matière militaire.

Quelques extraits du rapport de V. Bush :

The most important ways in which the Government can promote industrial research are to increase the flow of new scientific knowledge through support of basic research, and to aid in the development of scientific talent. In addition, the Government should provide suitable incentives to industry to conduct research...

Scientific progress on a broad front results from the free play of free intellects, working on subjects of their own choice, in the manner dictated by their curiosity for exploration of the unknown. Freedom of inquiry must be preserved under any plan for Government support of science in accordance with the Five Fundamentals (voir ci après pour des exemples de ces principes de base).

A nation which depends upon others for its new basic scientific knowledge will be slow in its industrial progress and weak in its competitive position in world trade, regardless of its mechanical skill.

Quelques principes de bases

Whatever the extent of support may be, there must be stability of funds over a period of years so that long-range programs may be undertaken.

The agency to administer such funds should be composed of citizens selected only on the basis of their interest in and capacity to promote the work of the agency. They should be persons of broad interest in and understanding of the peculiarities of scientific research and education. While assuring complete independence and freedom for the nature, scope, and methodology of research carried on in the institutions receiving public funds, and while retaining discretion in the allocation of funds among such institutions, the Foundation proposed herein must be responsible to the President and the Congress.

Only through such responsibility can we maintain the proper relationship between science and other aspects of a democratic system. The usual controls of audits, reports, budgeting, and the like, should, of course, apply to the administrative and fiscal operations of the Foundation, subject, however, to such adjustments in procedure as are necessary to meet the special requirements of research.

En résumé : indépendance et responsabilité par un contrôle à posteriori.

Et pour finir

*Basic research is a long-term process - it ceases to be basic if immediate results are expected on short-term support. Methods should therefore be found which will permit the agency to make commitments of funds from current appropriations for programs of five years duration or longer. Continuity and stability of the program and its support may be expected (a) from the growing realization by the Congress of the benefits to the public from scientific research, and (b) from the conviction which will grow among those who conduct research under the auspices of the agency that **good quality work will be followed by continuing support.***

Pour financer la recherche fondamentale, la NSF utilise essentiellement comme outil la « Grant ». Une « grant » est une attribution financière, une subvention. Ce n'est pas un contrat. Les chercheurs qui veulent être subventionnés proposent un projet de recherche, déterminé librement, sans avoir à se couler dans le moule d'un programme prédéfini. Le projet est évalué par les pairs (en fait des comités scientifiques). Cette évaluation par les pairs (peer-review process) est un principe de base de la science anglo-saxonne. Ceci est à opposer aux critiques qui ont pu s'élever en France sur « l'autoévaluation des scientifiques français ». L'évaluation par les pairs est-elle une autoévaluation ici et pas outre-Atlantique ?

Les projets sont donc en principe financés sur la base de leur qualité scientifique et non de leurs adéquations avec des objectifs fixés à priori. Ce mode de financement, même s'il est compétitif (les projets sont en compétition) n'a donc rien à voir avec le financement sur programmes qui s'est développé en France et en Europe depuis dix ans, accompagné d'un contrôle ministériel et politique de plus en plus renforcé de ces programmes, de leur contenu et de leurs objectifs. Il repose sur l'idée de base que le financement sur programmes ou sur objectifs n'est pas le mode de financement le plus efficace de la recherche fondamentale, qui peut être stimulée mais pas programmée.

Spécial chercheurs... Spécial chercheurs...

A titre personnel, je me demande si certains principes qui gouvernent la NSF ne pourraient pas utilement inspirer le système de financement en France. Outre la notion de financement durable, à long terme, qui est fondamental, il faudrait aussi se poser le lien entre financement et évaluation. Les financements récurrents des laboratoires (qui en principe devraient être l'équivalent du soutien par la NSF -ou le NIH pour la biologie, qui fonctionne de manière très similaire) sont en fait largement dissociés de l'évaluation, y compris de l'évaluation des besoins liés aux projets, et soumis à l'arbitraire des directions de départements ou de la division recherche

du ministère de l'Enseignement Supérieur. Les financements sur programmes, eux, sont non seulement évalués sur des critères d'adéquation aux objectifs, à travers des procédures opaques qui font largement place au copinage et au self-service, mais de plus, sont souvent eux-mêmes incapables de couvrir les besoins des projets financés. Là aussi, notre système gagnerait à développer la notion de conflits d'intérêts.

Annick Jacq

Le directeur général de l'Inserm : fossoyeur de la liberté de la recherche !

Alors que l'Inserm a au moins autant d'argent que l'année précédente, les unités en 2004 ont quasiment toutes vu leur financement de base baisser fortement, même en intégrant la récente rallonge liée au déblocage des crédits gelés depuis 2002. Le Dg et son comité de direction (Cores) ont décidé d'effondrer les financements récurrents au profit de financements contractualisés dont on attend toujours les appels d'offre ! La stratégie de la direction explicitée dans le document « Objectifs Inserm » qui n'est discuté dans aucune instance est d'assujettir la recherche de l'Institut aux objectifs de la clinique. Mais la direction se heurte à la structuration des formations de recherche. Les unités constituent autant de freins au pilotage, au dirigisme de la direction.

Afin d'en finir avec la liberté de recherche, C Bréchet relance les instituts/unités appelés maintenant Centre de recherche. Les unités de recherche devraient disparaître, les Centres seraient structurés en départements constitués d'équipes de 10 à 20 personnes maximum, travaillant sur projets, cela va de soi. La mise en place des centres de recherche pourrait permettre d'éliminer les thématiques non prioritaires et d'encadrer fortement les recherches qui y seront menées, puisque le directeur du centre répartit la dotation financière aux équipes. Ce système offre un autre avantage pour la direction, l'éclatement des unités permet la mise en commun plus large des ITA, plateaux techniques, pools laverie et secrétariat. Troisième avantage pour la direction, la mise à l'écart des CSS dans l'évaluation de la recherche. Que pourront elles évaluer ? Telle équipe dans tel département dépendra de telle CSS, d'autres équipes dans le même département dépendront d'autres CSS. Quelle réelle évaluation pourront alors faire les CSS sur le département et le centre de recherche ? La direction aura la haute main sur tout.

Pour le Sntsr-Cgt, rien n'oblige à la disparition des unités, espace de relative liberté de recherche. Aucun texte réglementaire ne définit les effectifs des formations de recherche ! 5 ou 10 par équipe comme à Cochin, 10 ou 20 dans les centres de recherche version C Bréchet, c'est le fait du prince ! Les effectifs doivent correspondre aux programmes que veulent mettre en œuvre les formations de recherche ! Ce point est central puisque les unités sont en manque de personnels et que la direction veut réduire les effectifs pour les ventiler suivant ses objectifs. D'autre part la nécessaire mise en commun d'appareillages lourds ne peut servir de prétexte à la disparition des unités de recherche sur les sites. Voilà de quoi alimenter de façon concrète les débats des Etats généraux de la recherche !



Les « chercheurs à vie » : une tare de la recherche ?

Les mêmes qui aimeraient voir les chercheurs devenir des enseignants chercheurs avancent souvent l'idée que le système du chercheur à vie sclérose la recherche. Cette idée qui sent la naphthaline est ressortie des tiroirs par tous ceux qui veulent mettre en place une organisation hiérarchique de la recherche dans laquelle les chercheurs n'ont aucun espace de liberté.

Les chercheurs comme les fruits auraient tendance avec le temps à devenir blets, ce qui oblige à les consommer jeunes. Bien entendu, ce raisonnement n'est pas applicable aux académiciens et universitaires qui sont apparemment soumis à des lois physiologiques différentes, l'âge ne faisant que les bonifier ! Ceux qui tiennent ces « raisonnements » si l'on peut qualifier ainsi ces lieux communs dépourvus de toutes démonstrations, sont tous des cadres aux fonctions élevées aux multiples salaires et qui fleurissent avec tous les pouvoirs politiques. Pourquoi les chercheurs devraient-ils être conduits vers la sortie et pas les médecins, les avocats, les artistes, ou les ingénieurs des ponts et chaussées, les architectes, etc, etc ? François Kourilsky qui avait déclaré quand il fut DG du CNRS « En France on a jamais réussi à instituer les post-doc, j'y arriverai ! » avait imaginé la mise en place d'un système de tri sélectif des chercheurs par entretien personnalisé. Après 10 ans de bons et loyaux services le CR se voyait audité par sa direction de département qui lui conseillait soit de continuer ou

d'aller exercer ses talents dans l'enseignement ou le privé, cela avait un nom : la mobilité. Ce tri sélectif devait aussi concerner les DR2 agés de 50 ans. Seul le grade de DR1 conférait la stabilité de l'emploi. Les entretiens expérimentaux (dépourvus de valeur statutaires) commencés dans le secteur SdV se sont révélés décevants pour la direction, les CR ne se laissaient pas faire. Quant aux DR !! Le projet fut abandonné ! Dans la dérégulation F.Kourilsky était un peu en avance sur son temps. 10 ans après, certains dans le milieu qui veulent des chercheurs soumis à la hiérarchie, jugeant la période plus favorable prenant prétexte des Etats généraux reviennent à la charge. Ah si comme dans le privé on pouvait gérer le personnel à flux tendu, embaucher, dégraisser en fonction de la demande, ou plus exactement en fonction des projets ! mais ce statut quel carcan ! Le problème pour ces Académiciens et autres hiérarques vivant dans l'Olympe de la recherche bien au-dessus des besogneux de laboratoires, c'est que les précaires qui sont massivement dans le mouvement de lutte veulent être embauchés sur statut et que les chercheurs statutaires ne sont pas prêts d'être pris pour des Kleenex que l'on jette après usage.

Gilles Mercier

NON A BELLOC !

Il y a près d'un an, dans le droit fil du rapport Lang-Espéret, le ministère a confié à Bernard Belloc, président de l'Université Toulouse 1, la mission de faire un rapport proposant une réforme du statut des enseignants chercheurs (www.education.gouv.fr/rapport/proposition_belloc.pdf). Depuis la publication de ce rapport, plusieurs pétitions circulent pour le dénoncer (www.jussieu-en-lutte.ras.eu.org/petition/index.html; www.snesup.fr).

Les propositions Ferry-Belloc reposent sur **deux principes inacceptables** : extension des obligations de service (les tâches d'intérêt général deviendraient statutairement obligatoires !) et différenciation des services (tous n'auraient plus le même service !).

Extension des obligations de service :

Nous souhaitons que les tâches annexes soient rémunérées sous forme de décharges d'enseignement. Pour

autant, elles ne doivent en aucun cas être introduites dans les obligations de service. Le métier d'enseignant chercheur en serait dénaturé. A qui fera-t-on croire que des activités qui deviendraient statutairement obligatoires se verraient mieux rémunérées ? Est-il normal que certains collègues enseignants-chercheurs se voient transformés en « enseignants-latos » ? Il faut créer les postes d'latos nécessaires à un fonctionnement normal des universités.

Différenciation et individualisation des services :

Bernard Belloc propose d'attribuer sur rapport tous les quatre ans à chaque enseignant-chercheur un certificat de recherche, véritable « permis de recherche » individualisé qui comprendrait 4 niveaux:

- ❖ niveau supérieur pour les membres de l'Institut Universitaire de France (IUF)
- ❖ niveau intensif, attribué par une "instance d'ex-

Spécial chercheurs... Spécial chercheurs...

pertise scientifique nationale"

- ❖ niveau standard, attribué par la section concernée du conseil national des universités (CNU)
- ❖ niveau non dénommé, attribué également par le CNU (autrement dit pas de certificat de recherche)

Cela impliquerait alors une charge d'enseignement et un service différent selon le certificat obtenu:

- ❖ les membres de l'IUF continueraient à avoir leur décharge d'enseignement (un tiers de service à effectuer),
- ❖ les titulaires d'un certificat intensif pourraient ne faire « que » le service d'enseignement actuel, 192 heures équivalents-TD,
- ❖ les titulaires d'un certificat standard devraient, en plus des 192 heures équivalent TD, assumer gratuitement une "activité d'animation et de responsabilités collectives",
- ❖ les autres (!) seraient contraints d'ajouter gratuitement à leurs 192 heures "des activités d'animation et de responsabilités collectives évaluées au moins à 96 heures équivalent TD".

Enfin, le rapport propose que "dans le cas où un enseignant chercheur n'effectuerait pas une des activités d'animation et de responsabilités collectives telles qu'arrêtées nationalement ou n'obtiendrait pas au moins la certification de recherche standard, son activité d'enseignement pourra être portée à 384 heures équivalent TD par an".

Ces modifications entraîneraient donc en moyenne un alourdissement considérable des services. Cette réorganisation de l'Université aurait pour conséquence la consolidation d'une "élite" de mandarins-chercheurs dominant une masse toujours plus nombreuse d'enseignants à temps de plus en plus plein. Cela, bien sûr, n'aurait absolument pas dans le sens d'une amélioration ni de l'enseignement ni de la recherche.

Sous prétexte de s'adapter à la diversité des activités des enseignants chercheurs et d'introduire de la souplesse, le rapport Belloc veut en réalité alourdir les services et la charge d'enseignement. Ce qui se cache derrière ces propositions est une gestion financière de l'enseignement supérieur: le ministère veut faire des économies (comme dans tous les services publics) et donc diminuer le nombre d'enseignants chercheurs. Il ne souhaite absolument pas remplacer tous les départs à la retraite qui arrivent en grand nombre, et ce projet de réforme aurait comme implication immédiate la diminution des recrutements et des effectifs d'enseignants chercheurs, en utilisant à la baisse la recherche comme variable d'ajustement.

Cette individualisation des services remettrait également gravement en cause l'indépendance nécessaire à la recherche. Si d'aventure vos travaux n'ont pas l'heur de

plaire à la chapelle dominante ou à tel autre pouvoir, vous seriez menacé, tous les 4 ans, de voir votre service s'alourdir, voire d'être interdit de recherche avec un service d'enseignement de 384h ou en étant accablé de tâches d'intérêt général. Plus généralement, en supprimant les garanties statutaires actuelles, l'indépendance de la recherche vis à vis des différents pouvoirs serait gravement remise en cause et les orientations de recherche tomberaient rapidement sous tutelle.

Aujourd'hui l'Université est bien loin de remplir toutes ses missions d'enseignement et de recherche, mais ce que prépare le ministère est à l'opposé de ce qui serait nécessaire. Il faudrait au contraire diminuer la charge d'enseignement moyenne de tous - rappelons que notre service d'enseignement a été augmenté d'environ 30% au début des années 80 !- ce qui permettrait à chacun à la fois de s'investir plus dans la recherche mais aussi de pouvoir travailler la qualité des enseignements. Cela imposerait une politique de recrutement importante qui donnerait enfin une juste place dans l'enseignement supérieur à tous les doctorants qui le souhaitent.

800 000 postes dans la fonction publique sont actuellement pourvus par des contrats à durée déterminée (CDD).

Ces contrats, reconductibles jusqu'à 18 mois, ne sont pas légitimes. Le projet du gouvernement est de passer à une vitesse supérieure, c'est-à-dire de mettre en place des CDD de 3 ans renouvelables 1 fois donc des CDD de 6 ans maximum. Leur objectif : la liquidation du statut de titulaire et l'accentuation de la déqualification de tous.

Michel Gruselle



Pourquoi les chercheurs devraient-ils se fondre dans le corps des enseignants-chercheurs ?

La Conférence des Présidents d'Université, « du Nerf », E. E Baulieu président de l'Académie des sciences et coprésident du CIP, et d'autres présentent comme nécessaire à l'évolution du système de recherche la fusion du corps des chercheurs dans celui des enseignants-chercheurs.

Le corps des chercheurs professionnels à plein temps est intimement lié à l'existence des organismes de recherche. Sa disparition implique celle des organismes de recherche ! Où est le bénéfice ?

Si le pouvoir politique a créé des instituts dédiés à la recherche, c'est pour palier l'incapacité de l'université à répondre aux enjeux de recherche. Si la recherche universitaire a beaucoup progressé depuis environ 10 ans, il reste beaucoup à faire. La recherche est conçue par la plupart des présidents d'université comme un moyen leur permettant d'accroître l'autonomie financière de leur université. Cette conception nous mènent aux antipodes de l'excellence que les mêmes assurent vouloir préserver. L'organisation régionale des universités est difficilement compatible avec le développement de programmes de recherche multidisciplinaires impliquant des laboratoires dispersés géographiquement. L'Enseignement supérieur n'a pas de politique de recherche, et est dépourvu des structures d'évaluation de sa recherche. 80 % des laboratoires du Cnrs sont mixtes avec l'Université, mais cette mixité uniquement administrative, qui ne correspond pas à un projet scientifique, est source de lourdeurs administratives. L'organisation administrative de l'université représente un frein considérable à l'efficacité de la recherche, sa gestion des marchés l'atteste.

Les chercheurs sont évalués, les enseignants-chercheurs ne le sont pas sauf pour passer professeur. En quoi la suppression de l'évaluation professionnelle serait elle bénéfique à la qualité des recherches ? Le statut permet au chercheur titulaire toutes les mobilités géographiques et professionnelles, indépendamment ou presque de sa hiérarchie. La mobilité géographique est plus contraignante pour les enseignants-chercheurs. Pour les enseignants-chercheurs, les recrutements et les promotions sont locaux, ce qui confère un grand poids à la hiérarchie. Ne cherchons pas plus loin les raisons qui motivent certains à proposer la disparition du statut de chercheurs. Concernant l'enseignement, ce dernier fait partie des missions des chercheurs mais n'a rien d'obligatoire. Les chercheurs peuvent devenir enseignant-chercheurs, mais ceci reste théorique sans un contingent de postes réservés. Mais pourquoi le passage chercheur enseignant-chercheur ne serait il pas aussi temporaire ?

Le gouvernement reconnaît un déficit de 18000 postes d'enseignants chercheurs, (36000 serait plus conformes à la réalité). Dissoudre le corps des chercheurs dans celui des enseignants-chercheurs peut offrir pour certains l'avantage d'atténuer la pénurie de personnels de l'université à moindres coûts. La pénurie est telle que l'objectif du pouvoir politique à travers le rapport « Belloc », membre de la CPU, est de moduler le service d'enseignement des enseignants-chercheurs en allongeant leur temps d'enseignement et de tâches administratives au détriment de la recherche. 4 catégories d'enseignants seraient créées, un niveau « supérieur » réservé à une élite dont le service serait allégé, un niveau « intensif » avec le service plein actuel plus des tâches administratives, un niveau « standard » encore moins favorable, et enfin un niveau non dénommé pour « le reste » des enseignants-chercheurs, dont le nombre d'heures d'enseignement serait quasiment doublées et qui n'aurait plus la possibilité de faire de la recherche. Quelle perspective enthousiasmante pour les chercheurs de se fondre dans l'organisation universitaire du travail dans laquelle la recherche apparaît comme une récompense et l'enseignement comme une sanction !

Non rien en terme d'efficacité ne justifie la disparition du corps de chercheurs à temps plein !

Mais tout justifie que chercheurs et enseignants chercheurs luttent ensemble pour des charges d'enseignement compatibles avec un travail de recherche, pour des postes d'accueil réciproques et la reconnaissance de leurs qualifications.

Michel Gruselle



PIFM

Spécial chercheurs... Spécial chercheurs...

CAP Inserm : Nette progression du Sntrs-Cgt chez les chargés de recherche !

Le Sntrs progresse de 19 voix (104 voix, 18,4%, + 3,75%). En ce qui concerne les autres organisations : le Snirs perd 34 voix et 5,5% passant avec 11,88% derrière la Cgt, le Sgen perd 12 voix et 1,5 % passe à 21,1% et est talonné de 15 voix par le Sntrs, quant au Sncs il stoppe son recul en gagnant 12 voix (272 voix) et 3,3% (48,5%).

Le Snirs qui a toujours été opposé à la titularisation poursuit son recul. Quant au Sgen, il paye vraisemblablement les positions de sa Confédération et la prise en compte insuffisante des revendications des chercheurs. Seules progressent les organisations qui expriment une identité chercheur. Ceci à son importance à l'heure où certains veulent faire disparaître le statut de chercheurs en le fusionnant avec celui des enseignants chercheurs.

Le résultat des CAP des directeurs intervenues un mois auparavant montrent une quasi stagnation du Sgen (24,4%), du Snirs (15%), et du Sntrs (6%), le Sncs progressant de 24 voix (54,4%, +4%). Ce vote exprime le fort mécontentement des Directeurs de laboratoire et d'équipe, avec le souci néanmoins d'éviter l'affrontement avec la Direction générale comme semble l'attester la stagnation du Sntrs. Cette différence entre Chargés et Directeurs apparaît aussi dans la participation. Alors qu'elle progresse chez les DR (52,4%, + 1,3%), elle est en baisse chez les CR (48,9%, -5,6%). La distanciation entre d'un côté les CR et de l'autre l'organisme et ses instances ne fait que s'accroître. Les CR subissent de plus en plus une politique contre laquelle ils n'ont pas de moyens d'intervention.

Ces résultats montrent sans ambiguïté que face à la politique de la Direction générale et du gouvernement, les chercheurs de l'Inserm veulent être défendus. Le Sntrs-Cgt pour sa part continuera de s'y employer.

Secteur Chercheurs du Sntrs-Cgt

Fin du "Spécial chercheurs"

Suite de la page 11

Première réunion entre la Direction CNRS et les syndicats, concernant les 34 analystes documentaires licenciés de l'INIST le 6 mai 2004

gion avec le profil et le projet professionnel des AD et aiderait les AD à se préparer aux concours le plus proches de leurs profils. En attente des campagnes de concours (sep 2004 et 2005) ou des recrutements sur postes de titulaires, d'effectuer éventuellement des embauches sur CDD, voir des vacations "ou des relais financiers", afin de répondre à la situation d'urgence des AD en situation précaire et/ou préparer la transition en vue du départ en retraite d'un agent dont le poste sera mis en concours.

5°) Le CNRS a pris note de la demande d'indemnité type « de licenciement » et de rattrapage financier des pertes subies en 2003.

6°) Le CNRS s'est engagé à fournir une analyse juridique démontrant l'impossibilité d'appliquer le décret n° 86-83 du 17 janvier 1986 aux AD.

7°) Le CNRS s'est engagé à la tenue d'une prochaine

réunion prévue vers le 15 juin 2004 afin de faire le point sur l'état du traitement des dossiers des analystes documentaires licenciés: le traitement des situations d'urgence et l'état des projets professionnels.

Conclusion :

On s'aperçoit que la négociation est dure. Le CNRS n'a rien prévu pour réserver des emplois dans la région de Nancy. Le Ministère de la Fonction Publique rejette la prise en compte des AD dans le cadre de la loi Sapin pour la résorption des précaires, car les AD ne sont pas reconnus comme vacataires. La lutte des AD, les 1600 signatures obtenues et les recours que nous avons déposés au Tribunal administratif de Nancy sont des éléments à faire reculer le CNRS, car démontrant notre détermination à trouver une solution pour recruter sur postes de titulaires les Analystes Documentaires.

Affaire à suivre !

Solidarité internationale

Un échange de correspondances solidaires avec nos camarades des Commissions Ouvrières Espagnoles...

Chers camarades,
Les problèmes sur l'avenir de la recherche publique sont presque les mêmes, quel que soit le pays : réduction des budgets pour la recherche civile, précarisation des emplois de recherche, pilotage par l'aval des programmes, réduction progressive des droits démocratiques à l'intérieur des labos etc., nous voulons exprimer notre solidarité avec votre lutte.

Presque tous les gouvernements d'Europe sont de droite. Dimanche prochain se dérouleront les élections en Espagne. Nous espérons que le Parti Populaire des conservateurs au pouvoir n'obtiendra pas une nouvelle majorité absolue.

Avec nos meilleurs vœux pour votre mobilisation.
Amicalement

Emilio Criado
Comisiones Obreras Consejo Superior
de Investigaciones Cientificas

*A Emilio CRIADO
Commissions Ouvrières Espagnoles*

*Cher camarade,
Nous te remercions du soutien apporté par les Commissions Ouvrières à la lutte menée par les personnels de la recherche française contre la politique désastreuse de leur gouvernement.*

Cette politique n'est pas propre à la France, quasiment tous les pays européens sont confrontés à la même politique. Une réflexion et une action en commun aux syndicats de travailleurs scientifiques en Europe nous paraît

indispensable. Nous pensons qu'une rencontre entre nos deux syndicats pourrait permettre un échange fructueux.

*Nous sommes à votre disposition pour cela.
Nous vous assurons de la solidarité de nos adhérents dans la situation dramatique que vit le peuple espagnol. Avec vous nous combattons pour la justice et la paix, contre le terrorisme et l'obscurantisme criminels.*

*Pour le Bureau National du SNTRS-CGT
Annick KIEFFER
Secrétaire Générale*

Merci pour votre expression de solidarité avec le peuple espagnol après le massacre de plus de 200 citoyens et 1600 blessés. Le problème est encore plus grave parce que beaucoup des morts et blessés appartiennent aux couches plus populaires, travailleurs, étudiants, immigrés. Au moins 10 des morts sont adhérents de notre syndicat.

Avec l'amertume de nos deuils nous avons aussi vu les efforts du peuple espagnol qui a été capable de réagir avec une mobilisation incroyable, plus de 12 millions ont été dans la rue le vendredi 12. Merci pour la chaleur de la solidarité internationale.

Du point de vue syndical nous sommes prêts à participer à une rencontre sur les problèmes et le devenir du secteur public de la recherche. A l'occasion des Etats Généraux qui sont annoncés nous pouvons aller à Paris à la date que vous choisirez.

Avec nos salutations et les meilleurs vœux pour votre lutte, amicalement.

Emilio Criado

PROPOSITION DE CALENDRIER du CIP * POUR LES ETATS GENERAUX DE LA RECHERCHE

- Etats Généraux régionaux du 20 juin au 15 juillet : remise des synthèses régionales au CIP et bilan des travaux de chaque groupe thématique.
- 11 et 12 septembre : débat sur les 4 thèmes, réunissant des délégués des Comités régionaux (élaboration d'une première synthèse).
- 15-30 septembre : Débat dans les comités régionaux sur la 1ère synthèse et remontée des avis au CIP.
- 1-15 octobre : rédaction de la 2ème synthèse, diffusée avant le Colloque National.
- Fin octobre : Colloque National (2 jours) avec la participation de délégués régionaux, permettant les derniers amendements sur la 2ème synthèse.
- 5 novembre : remise du document final au gouvernement.

Ces dates devront être confirmées

* CIP : Comité d'Initiatives et de Propositions.

Analyse des élections 2004 au CA du CAES du CNRS.

Il y avait deux inconnues lors du deuxième tour des élections au Conseil d'administration du CAES. La première interrogation était la crise ouverte au sein du SGEN-CFDT, de ses conséquences sur l'engagement de ses militants et la réaction de leur électorat. La seconde était la présence d'une liste SUD au deuxième tour pour la première fois.

Le taux de participation a été meilleur avec 47,81 % (12 875 votants), en augmentation de 3,42% par rapport au premier tour, soit 946 votants supplémentaires. En comparaison des élections de 2000, nous avons noté une hausse de 0,8%.

Le bureau du SNTRS- CGT avait fixé un objectif ambitieux, celui de devenir le premier syndicat de la recherche aux élections du CAES. Nous n'y sommes pas parvenu et nous devons chercher ensemble les raisons.

D'abord, nous attendions une baisse plus substantielle du SGEN, son résultat prouve sa capacité de résistance au sein du CNRS. Leur attitude courageuse par une opposition tranchée vis à vis de leur confédération sur le problème des retraites leur a été salvatrice. Malgré tout pour la première fois depuis 1985, il descend en dessous de la barre symbolique des 30% et il perd un élu.

Le SNIRS/CGC est la seule organisation syndicale qui a baissé en pourcentage de 1,83 et en nombre de voix (- 102). Son électorat traditionnel composé en majorité de cadres de l'établissement, s'est semble t'il, reporté en partie sur le SGEN. Ce transfert lui a permis de mieux résister.

Le SNPTES/UNSA obtient 6,80%, en augmentation de 0,4 point, conforte sa relative progression constaté dans toutes instances du secteur public. Il talonne de peu, de 20 voix, le SNPRESS/FO qui baisse constamment depuis 1997.

Le SNCS en baisse de 1,34% retrouve le résultat des élections précédentes aux alentours de 16%.

Le score de SUD, 5,81% a pesé sur le résultat et diminué d'autant celui des autres organisations syndicales.

Dans ce contexte, comment peut-on analyser objectivement le résultat du SNTRS-CGT ?

Les faits probants sont le gain d'un élu, de 172 voix et d'une perte de 0,48%.

Si l'on analyse nos résultats depuis 1991 (14% à vérifier), nous constatons une hausse de près de 10 points. En 1997, nous avons réalisé notre meilleur score avec 25,27%, grâce à l'unicité retrouvée au sein de notre syndicat et la synergie qu'elle avait créée. En taux d'évolution nous avons progressé de 29% par rapport à 1994. Après un pic aussi important, il a été normal de baisser de 4,51 % en 2000 puis de 2,03% en 2004, soit moitié moins, ce qui indique une stabilisation progressive de notre position.

Une récente enquête du monde analysant la place des organisations syndicales dans le secteur public et privé, situait la CGT à 22% tout secteur confondu.

Le personnel du CNRS est composé essentiellement de cadres chercheurs et ingénieurs qui représentent les classes moyennes et supérieures de la population française. Ce n'est pas l'électorat classique de la CGT.

En prenant en compte tous ces paramètres, avec 23,70 %, huit élus titulaires et quatre suppléants au conseil d'administration du CAES, notre position est confortée et nous assurerons nos responsabilités au plus haut niveau dans le cadre de l'accord de gestion pluraliste avec une équipe rajeunie et féminisée prête à s'investir.

En conclusion, nous pouvons afficher notre relative satisfaction. Satisfaction d'avoir réalisé un bon résultat, satisfaction d'avoir résisté mieux que les autres à l'arrivée d'une nouvelle organisation syndicale, satisfaction d'avoir mené une campagne électorale active grâce à l'engagement de tous les militants. C'est un encouragement pour l'avenir même si le chemin à parcourir est encore long.

Pour le bureau national
Denis CLAISSE

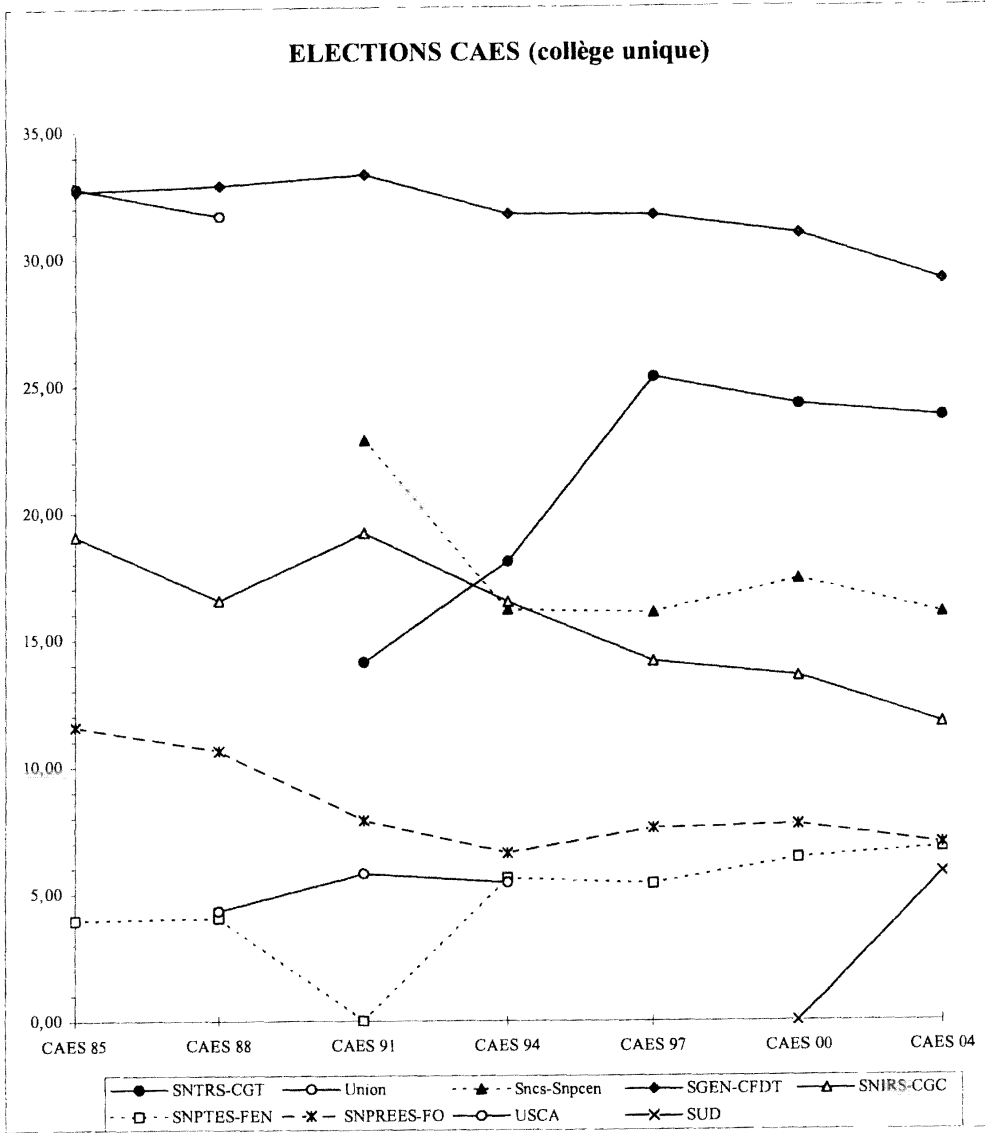
ELECTIONS au CA du CAES 2004 (2ème tour)																					
	Inscr	Votants		BI.N.	Expr.	Sntrs-Cgt		Snchs-Snpcen		Sgen-Cfdt		Snirs-Cgc		Snptes-Fen		Snprees-Fo		Sud		Usca	
Totaux 1994	26325	13525	51,38	640	12885	2326	18,05	2081	16,15	4083	31,69	2122	16,47	723	5,61	850	6,60		700	5,43	
Totaux 1997	26428	13852	52,41	466	13386	3382	25,27	2146	16,03	4234	31,63	1889	14,11	721	5,39	1014	7,58				
2000	25742	12099	47,00	358	11741	2839	24,18	2035	17,33	3625	30,87	1587	13,52	751	6,40	905	7,71				
2004	26928	12875	47,81	169	12706	3011	23,70	2032	15,99	3692	29,06	1485	11,69	864	6,80	884	6,96	738	5,81		
Diff. 2004-2000	1186	776	0,81	-189	965	172	-0,48	-3	-1,34	67	-1,82	-102	-1,83	113	0,40	-21	-0,751	738	5,81		
Le nombre des élus au Conseil d'Administration et au Bureau du CAES																				Total élus	
Elus CA —2004—>						8 (+1)	5 (=)	9 (-1)	3 (-1)	2 (=)	2 (=)	1 (+1)								30	
Membres du bureau —2004—>						3 (=)	2 (=)	4 (=)	1 (=)			1 (=)								11	

En application du Règlement Intérieur des instances nationales du CAES un syndicat qui obtient plus de 5% des voix et 2 élus au CA se voit attribuer 1 siège au Bureau, même s'il ne l'aurait pas obtenu à la proportionnelle. Dans ce cas le nombre de membre du Bureau est porté à 12. Le SNPTES-UNSA bénéficie de cette disposition et a 1 élu au Bureau.

BON DE COMMANDE

NOM
 Adresse
 Prénom
 Tél.
 désire recevoir exemplaire(s) de « **Ambroise Croizat ou l'invention sociale** » à 22 € l'unité + frais de port (voir adresse). Ci-joint le règlement correspondant à l'ordre de Michel Etiévent - Groupe Scolaire - 73260 Petit-Cœur - Tél. 04 79 32 54 69. (Frais de port en sus : 1 exemplaire = 3,48 € / ou 3 exemplaires = 4,64 € / 4 exemplaires = 5,47 €)

ELECTIONS CAES (collège unique)



Le premier livre sur Ambroise Croizat

Michel Etiévent
Ambroise Croizat
ou l'invention sociale

A l'heure de tous les dangers pour notre Sécurité Sociale.

Suivi de « **Lettres de prisons** » (1939-1941)

Du fils d'ouvrier né en 1901, en Savoie, au ministre communiste du Travail du gouvernement De Gaulle en 1945, l'écrivain vivant de Michel Etiévent, historien, journaliste, restitue dans cet ouvrage toutes les facettes d'Ambroise Croizat, bâtisseur de la Sécurité sociale. 185 pages au fil desquelles alternent, entre photos et documents inédits, le parcours et l'œuvre d'un personnage qui a consacré sa vie à l'invention sociale. Entre les mots et les archives reviennent ainsi les racines de cet enfant de Savoie élevé dans le sillage d'un père auteur de la première grande grève du département en 1906, sa formation militante à Lyon entre grèves et usines, ses luttes menées à la tête de la Fédération CGT des Métaux, ses combats à l'Assemblée nationale où, député de Paris, il forgera les plus grands acquis du Front populaire. Viendront ensuite les heures noires, le procès des députés communistes, les prisons de Vichy, les bagnes d'Hitler. La Libération, enfin, et l'immensité de la tâche accomplie de 1945 à 1947 au ministère du Travail. L'héritage de l'homme est prodigieux et d'une actualité brûlante: Sécurité sociale, retraites, comités d'entreprise, statut des mineurs, médecine du travail, conventions collectives, prévention... Un cortège impressionnant de lois et de réalisations sociales qui fondent l'identité et la dignité d'un pays.

Au-delà de l'histoire de celui que l'on appelait le "ministre des Travailleurs", ce livre est aussi un fabuleux portrait des espoirs et des douleurs de notre siècle. Le Front populaire, la guerre, la collaboration, la Résistance, images et visages se superposent pour donner à comprendre les racines de notre histoire. Autre originalité, l'ouvrage nous livre toute la correspondance de prison d'Ambroise Croizat, enfermé dans les geôles de Vichy et les bagnes d'Algérie de 1939 à 1943. Incomparable témoignage qui éclaire la vie quotidienne des heures sombres de la France et nous raconte de manière bouleversante l'enlèvement de Vichy dans la collaboration, l'enfermement d'un élu du peuple, l'horreur du bagne... Avec cette **première biographie d'Ambroise Croizat**, l'auteur nous livre le passionnant roman d'un homme qui a su donner à notre siècle un goût de solidarité et de dignité.

185 pages. 60 photographies et documents. Couverture couleur pelliculée.

Compte rendu du CA constitutif du CAES du CNRS

19 février 2004

Six mois de campagne électorale active, deux petits tours.... et puis le Conseil d'administration constitutif s'est réuni.

L'initiative du SNTRS de rédiger et signer, avec les autres organisations syndicales, un accord de gestion pluraliste, avant les élections, n'a pu se concrétiser qu'après les résultats du premier tour. La forte abstention, (+ de 56%), a conforté la volonté d'une clarification. Un cycle de réunion entre les organisations syndicales a été organisé afin d'aboutir à la signature d'un tel accord. Le premier conseil d'administration a été préparé avec l'objectif de présenter cet accord, signé par une majorité des syndicats représentatifs au CNRS et de proposer des élus aux postes statutaires capables de conduire la direction de l'association et de mettre en œuvre les orientations politiques. Malheureusement un blocage a eu lieu sur le choix des élus, la CFDT voulant garder la présidence, le SNCS ne voulant pas assumer celle-ci tout en conservant sa stratégie d'alternance. La position du SNTRS était de refuser la reconduction de l'équipe sortante, quitte à postuler sur le poste de la présidence au cas où le SNCS maintiendrait son refus.

C'est dans cette situation plus que floue que le conseil d'administration a débuté. En début de réunion, nous sommes intervenus pour mettre à l'ordre du jour le vote de l'accord de gestion pluraliste, socle politique indispensable à la création d'une majorité.

Evidemment, le SNPTES/UNSA et FO se sont exprimés contre, arguant qu'ils n'avaient pas étudié le texte, que la démarche était prématurée, la stratégie de la CFDT était de bloquer ce vote et le SNCS tergiversait.

Au moment du vote pour la présidence, deux candidats étaient en lice, Patrick MUSSOT pour la CFDT et DENICLAISSE pour la CGT.

Le secrétaire général du SNCS s'exprimant en circonvo-lutions, nous reprochant notre attitude pendant le précédent mandat, s'ingénia à retourner la situation en sa faveur et au nom de l'alternance qu'il ne pouvait assumer, poussé dans son dernier retranchement par ses élus, ne pouvait "qu'à contre cœur" voter pour la CFDT, ultime coup de poignard dans le dos. Les jeux étaient faits. Les élus du SNPCEN/FSU faisant liste commune avec le SNCS suivirent. Dans ce contexte, le candidat CFDT recueillait 18/30 voix (9 CFDT, 4 SNCS, 3 SNIRS, 2 SNPTES et), et le candidat CGT 9/30 voix (8 CGT, 1 dissident?), FO s'abstenait et SUD exprimait un vote nul. A partir du moment où la CFDT avait obtenu la présidence, les autres responsabilités statutaires furent réparties sans problème.

Malgré les tentatives d'isoler les élus du SNTRS, ceux-ci ont exprimé la volonté d'assumer pleinement leurs rôles. Le poste statutaire de secrétaire général, la présidence de la commission Solidarité ont été obtenus, la présidence de la commission Vacances reconduite.

Le SNCS a obtenu le poste de vice-président, la CFDT le poste de trésorier, le SNIRS le poste de trésorier ad-joint, FO le poste de secrétaire général adjoint.

Les votes des commissions se sont déroulés sans trop de problèmes malgré la ténacité de certains syndicats à préserver les intérêts individuels de leurs élus.

Denis Claisse et Annie Gutnic

VOIR PAGE 36 pour la PROCURATION
de la prochaine AG CAES du 22 JUIN 2004 à Aussois.

Responsabilité des élus du SNTRS-CGT au conseil d'administration du CAES du CNRS

Denis CLAISSSE	Secrétaire général	Membre du bureau
Christiane CABEZA	Présidente de la commission, vacances	Membre du bureau
Hervé TRULLARD	Membre de la commission sections locales régions et de la gestion du personnel	Membre du bureau
Annie GUTNIC	Présidente de la commission solidarité/handicap	
Catherine LEBOVICI	Membre de la commission enfance	
Jean Pierre PENCOLE	Membre de la commission vacances, groupe de travail OLERON et de la commission sport	
Patricia SOUROUILLE	Membre de la commission enfance	
Annie GABEL	Membre de la commission vacances, groupe de travail AUSSOIS	
Jean Pierre DANOY	Membre de la commission solidarité	
Monique MATIGNON	Membre de la commission vacances, animatrice du groupe de travail AUSSOIS	
Irène FOURNIER	Membre de la commission culture	
André ALLEGRET	Membre de la commission communication	

Tribune libre... Tribune de discussion...

La tribune libre engage la seule responsabilité de ses auteurs...

"PEAK OIL"

Par Jean-Paul LACHARME

La recherche va mal. Ça nous occupe. Ça permet d'oublier le reste : l'emploi industriel va structurellement de plus en plus mal, la protection sociale (assurance maladie, assurance chômage) s'effondre, le système de retraite est en faillite, la qualité de vie régresse, la démocratie s'atrophie (tu votes pour qui tu veux, mais c'est moi l'expert qui décide), et au niveau international nous sommes partis pour une guerre permanente contre un ennemi impalpable et omniprésent qui renaît chaque jour de ses cendres. Mais le pire est à venir :

Qu'est-ce que le "Peak Oil" ?

(en français : pic pétrolier) ?

Les 26 et 27 mai 2003 s'est tenue à Paris la Conférence sur le pic mondial de la production pétrolière, première conférence de l' "Association for the Study of Peak Oil" (ASPO) dans les locaux de l'Institut Français du Pétrole (IFP). Un participant a noté : "-Je tiens à préciser que l'absence totale de journalistes français, même d'investigation, ou le peu de représentants politiques français autres que ceux du lobby nucléaire, est consternante". De quoi s'agit-il ? Le "pic pétrolier" en question est le maximum absolu de production auquel nous sommes arrivés. Les scoops périodiques concernant la découverte de "nouvelles réserves" ont tous fait flop. Il n'y a pas d'alternative à court ou moyen terme. Le pétrole pas cher, c'est fini. Pour tout savoir faites Google: "peak oil"+energy.

Le pétrole est partout.

Le pétrole irrigue la société industrielle. Il y en a partout : dans la salade, dans les cellules solaires au silicium, soit comme énergie de transformation, soit comme facteur de confort, soit comme carburant pour le transport des biens et des personnes, soit enfin comme matière première de base. Chaque hausse du brut fait chuter les bourses mondiales. Imaginez donc ce qui ne va pas manquer d'arriver d'ici dix ans peut-être, lorsque la baisse de production va commencer à se faire sentir, et que le prix du précieux or noir va commencer à grimper, à doubler, à décupler... le coût de la vie exploser, pas celui du travail. Les riches vont devenir pauvres, et les humains qui vivent déjà au-dessous du seuil de pauvreté

vont mourir. Les dizaines ou centaines de millions d'humains dont les modes de vie autarciques ont été brisés, ceux qui survivent avec les miettes de la société industrielle vont mourir car il n'y aura plus de miettes. Politiquement, comme tout ceci va nécessairement très mal se passer, le capital va poursuivre la mise en place généralisée de ce néo-fascisme que nous voyons poindre partout.

Une politique de prédation généralisée.

Les Etats-Unis sont conscients de ce phénomène naturel depuis plusieurs décennies. Le dollar qu'ils pouvaient produire aussi facilement que des jetons de monopoly leur a permis d'acheter facilement tout le brut qu'ils désiraient, plus les gouvernements qui le produisaient. Mais ça ne pouvait pas suffire. Ils n'ont jamais été réellement inquiétés par l'URSS, système capitaliste d'état. Leur objectif ultime était l'appropriation des immenses réserves du Caucase : c'est presque fait. Les pétroliers qui ont saisi le pouvoir à Washington veulent maintenant rafler la mise partout où cela est possible : en Irak, première réserve mondiale d'abord. Il est facile de vérifier que toute une série de sales petites guerres planétaires plus ou moins civiles sont corrélées à la présence d'hydrocarbures dans les sous-sols des pays concernés.

Al Qaeda, ou le terrorisme sur mesure.

Pour arriver à ces objectifs, il était nécessaire de balayer "démocratiquement" [en sauvant les apparences] toute opposition intérieure et extérieure. L'outil idéal s'appelle le "terrorisme". C'est un outil assez facile à fabriquer : il a suffi aux Etats-Unis et à son allié inconditionnel Israël, avec la complicité criminelle occasionnelle d'autres états et institutions internationales, d'écraser, d'affamer, de voler, de spolier, de piller, d'humilier de façon massive, pendant suffisamment longtemps, avec des moyens à la fois colossaux et sophistiqués quelques milliards d'individus pour produire mécaniquement quelques milliers voir dizaines de milliers de combattants aveuglés par un désir de vengeance légitime ou une haine implacable de l'occident, n'ayant plus à perdre que leur vie. On a formé ensuite l'unité artificielle de ces hommes sous un nom commode (Al Qaeda), unité qu'il ne restait plus alors qu'à financer, entraîner, canaliser, manipuler et appliquer au mieux là et quand c'était nécessaire pour terroriser une opinion publique occidentale peureuse. Le lavage de cerveau pratiqué scientifiquement et à grande échelle par les médias influents a fait le reste. En fait, la fabrication de toute pièce d'un ennemi commun est une vieille ficelle pratiquée depuis longtemps par les classes dirigeantes chaque fois qu'il s'est agit de tuer la démocratie. La nouveauté, c'est la mondialisation raffinée du

procédé. De ce point de vue, le 11 septembre fut un coup de maître.

Au bout du capitalisme : la mort.

La réalité indépassable demeure l'existence du "peak oil". Les conséquences ultimes pourraient être largement atténuées par une politique sage entreprise au niveau mondial *dès maintenant*. Il n'y en aura pas parce qu'une telle politique serait contraire à l'essence même de l'ultra-capitalisme. Ce dernier veut transformer chaque individu en petite entreprise indépendante soumise à une concurrence mortelle et rien d'autre. Entraîné dans une logique cupide insatiable et pathologique, l'ultra-capitalisme veut transformer toute réalité en marchandise... mais la marchandise est matière morte. Le capitalisme c'est la mort.

Le ton de mon article est bien sûr volontairement provocateur et apocalyptique, mais il faut convenir que malgré les preuves effacées, le coupable est bien celui à qui profite le crime (à cours, moyen et long terme). Par ses mensonges publics éhontés, par sa détermination à masquer la vérité en bloquant toute enquête indépendante, par sa volonté arrogante de se dispenser de toute contrainte des lois civilisées, l'administration états-unienne s'accuse pleinement d'une politique criminelle contre l'ensemble de l'humanité menée bien avant Bush. Se taire comme le font les médias et les partis politiques français, c'est en être complice.

Références :

Parmi tout ce qui peut être glané avec GOOGLE="peak oil" energy...

--- <http://www.peakoil.net/> → site de l'ASPO, congrès du 26-27 mai 2003 à l'IFP à Paris. Le prochain congrès aura lieu à Berlin les 25 et 26 mai 2004. On trouve sur ce site toute une liste de références sérieuses sur le "Peak Oil".

--- Dossier du Monde du 17/2/2004 (Du solaire au nucléaire, les scénarios de l'après pétrole)

--- L'article "Le fabuleux pari d'ITER" dans le Journal du CNRS mentionnait que "d'ici un demi-siècle en effet, on estime que les réserves en énergies fossiles de pétrole et de gaz seront en *forte diminution*" : Forte diminution dans un demi-siècle. D'autres disent épuisement du pétrole en 2040, et du gaz naturel en 2060. Dans tous les cas, le pic (le maximum) c'est aujourd'hui.

Recherche : les raisons de cette politique !

Par Gilles MERCIER

La politique de recherche du gouvernement dans la continuité de celles de ses prédécesseurs : réduction des financements récurrents, poids de plus en plus dé-

terminant des financements contractualisés, développement de la précarité.

Mais le budget 2004 avec l'effondrement des financements récurrents, l'introduction des CDD pour les chercheurs et pour les ITA, la création des fondations thématiques et la préparation d'une loi de programmation montre que le gouvernement a décidé de modifier en profondeur l'organisation de la recherche publique.

Quelles en sont les motivations ? Je ne pense pas qu'il s'agisse de privatiser la recherche. Privatiser signifie que le patronat achète les murs et les salariés qui font la recherche. Pourquoi privatiser ? La recherche ne crée pas de valeur ! Dans tous les pays développés, les financements et les stratégies de recherche sont assurés par l'Etat. Aux USA, le financement de la recherche par les entreprises privées n'est pour partie que le reversement des aides multiples que l'Etat fédéral accorde au capital.

La fonction de la recherche pour les forces dominantes ne peut être comprise en dehors du développement de la société et plus précisément des contradictions générées par la nature de l'accumulation capitaliste. Il me semble nécessaire de préciser avant tout un certain nombre de points fondamentaux de l'organisation capitaliste de la société. Je n'ai pas la prétention de faire œuvre d'économiste mais de faire ressortir de ce que Marx avait analysé en son temps et qui selon moi reste tout à fait d'actualité.

Le but de la production capitaliste est à travers la production de biens et de services d'accroître le taux de profit. C'est la recherche du profit maximal pour un capital donné qui constitue le critère déterminant de la concurrence, des mouvements de capitaux d'un secteur à un autre, et du niveau d'emploi. Pour produire de la valeur il faut du capital (locaux, machines) et de la force de travail. Plus les capitalistes vont avancer du capital plus ils pourront produire de la valeur ajoutée qui leur permettra d'accumuler du capital. Entre la force de travail et le capital les capitalistes choisissent toujours de valoriser ce dernier au détriment de la force de travail. La recherche d'économies sur les travailleurs constitue le ressort même de l'enrichissement capitaliste et de l'accumulation du capital. Mais cette accumulation au détriment de la force de travail entraîne la baisse du taux de profit. Les capitalistes qui réalisent un taux de profit inférieur au taux de profit moyen de la branche d'activité vont essayer de restaurer ce taux en intensifiant l'exploitation des salariés, en introduisant de nouvelles méthodes de production, en diminuant le capital (réduction d'activité). Les capitalistes se rattrapent en ponctionnant plus de profit sur une valeur ajoutée en baisse, ce qui entraîne l'étranglement des ressources nécessaires à l'entreprise, la baisse de sa compétitivité et à terme sa fermeture. La vente des machines et des locaux permet de substantielles plus values financières. La baisse du taux de profit ne se passe pas en douceur, elle affecte fortement l'activité économique, ce qui entraîne le recul de la production et un chômage massif. Cette recherche du taux de profit maximum génère une anarchie économique permanente. Les capitaux désertant tels secteurs

pour investir tel autre. L'accumulation du capital est telle que les mécanismes d'augmentation du taux de profit finissent par ne plus jouer, il devient de plus en plus difficile d'accroître l'exploitation des salariés. L'ampleur des fermetures d'entreprises réduit l'activité au point que la production elle-même est insuffisante pour permettre une masse de profit suffisant, d'où la financiarisation et les fusions de groupes opérées depuis quelques années. Ces fusions/absorptions nécessitent des emprunts colossaux dont les remboursements entraînent des fermetures d'entreprises dont la vente permet de diminuer la charge financière.

Cette politique est impossible sans le soutien de l'Etat. Les fermetures d'usines, supposent un important financement public pour permettre la mobilité du capital. L'intervention de l'Etat est indispensable pour mieux assujettir les salariés aux conditions définies par le patronat (modification du régime des intermittents du spectacle, et du régime d'indemnité chômage de l'ensemble des salariés). Contrairement au discours dominant, le rôle de l'Etat ne cesse de croître dans la crise de structure du système capitaliste. Ce rôle est essentiel pour essayer de rétablir le taux de profit. Les aides multiples qu'il accorde aux entreprises à fond perdu (le crédit d'impôt recherche par ex...) ne suffisent plus, il est nécessaire de dégager toujours plus de ressources pour aider à l'accumulation du capital. A cette fin, l'Etat réduit considérablement le financement des dépenses indispensables à la reproduction de la force de travail et d'une façon générale de toutes les dépenses sociales qui constituent un salaire différé pour transférer ces sommes au patronat sous forme d'aides multiples. D'où l'écrasement des financements des services publics, la réforme du régime de retraite et celle en préparation de l'assurance maladie. Ces mesures sont d'autant plus drastiques qu'elles sont prises dans un contexte de réduction des moyens de l'Etat consécutive à la baisse des richesses produites due aux fermetures d'entreprises et au chômage qu'elles provoquent.

Depuis le milieu des années 70, les phases d'étatisation de la recherche (pilotage) ont été étroitement liées à l'évolution de la productivité du capital. Dans la période présente d'assujettissement de l'ensemble de la société aux besoins du capital, le rôle dévolu à la recherche est d'accroître la productivité des entreprises. Dans cette optique, le financement des recherches non finalisées est du gaspillage. Les stratégies de recherche doivent être couplés aux stratégies des groupes industriels dans leur recherche permanente du taux de profit maximum. D'où les financements sur projets, les CDD qui permettent d'adapter la force de travail à une stratégie de projet. La hiérarchisation devient la clef de voûte de l'organisation du travail de recherche, les directeurs de laboratoire devenant les exécutants des stratégies élaborées en dehors de leur laboratoire. Cette politique n'est pas propre à la France, elle est appliquée en Europe depuis le sommet de Lisbonne de 2000, mais une spécificité française lui confère une touche particulière : la technocratie. Les grandes écoles forment les dirigeants de la société capitaliste de notre pays, (entreprises, adminis-

tration, appareil d'Etat, dirigeants politiques). Hormis Polytechnique et Normale Sup, aucune ne forment à la recherche. Conséquence : pour ces dirigeants l'autonomie de la démarche scientifique est une singularité à faire disparaître, la recherche est une activité qui doit être gérée comme une activité de production et de service. Cette conception amplifie jusqu'au non sens la politique de vassalisation au capital. Citons : la politique délirante des marchés, Safir à l'Inserm, et d'une façon générale, l'emprise suffocante de l'administration.

Certains prennent les USA en exemple avec l'augmentation de 10 % du budget consacré à la recherche. Mais cette augmentation motivée pour une part non négligeable par la militarisation est d'autant plus facile que les USA disposent du pouvoir mondial de création monétaire. En définitive, c'est l'ensemble des pays de la planète qui financent cette augmentation.

Parmi les forces dominantes, il en est qui sans remettre en cause l'orientation générale de la politique du gouvernement pensent nécessaire de desserrer l'étau budgétaire et de relâcher la technocratie, le dirigisme afin de permettre une certaine liberté de recherche. Le statut des organismes et des personnels n'est pas pour eux un pré-requis de cette liberté. Partant de là, des compromis sont possibles au sein de forces dominantes puisque l'essentiel n'est pas la défense des EPST et du statut de fonctionnaire. Quand ces derniers auront été démantelés, le capital pourra revenir à son assujettissement de la recherche publique, il n'y aura plus aucune structure, plus aucun statut permettant de la défendre.

Pour sauver la Sécurité Sociale

Par René MALZIEU

Ce projet de déclaration a été déposé à la CE du 11 mars par René MALZIEU. La question de la Sécurité Sociale sera à l'ordre du jour de la CE du 27 mai.

Depuis le mois de septembre, l'entreprise gouvernementale de démolition de la Sécurité Sociale, mise en chantier depuis des années, s'intensifie. Le gouvernement s'apprête à faire voter, en juillet, une loi permettant de restructurer en profondeur le système de l'Assurance Maladie.

Le projet Mattei s'intègre dans l'ensemble d'une politique cohérente visant à diminuer le coût de la force de travail : précarisation grandissante de l'emploi, blocage des salaires, maintien du chômage, mise à mal de notre système de retraite, attaque contre la Fonction publique et la Recherche.

La Sécurité Sociale, et plus généralement le droit de

se soigner, sont en péril. Le Capital veut récupérer des milliards sur le dos des salariés et donner, le plus possible, aux assurances privées la gestion des crédits énormes affectés à la Santé. Les effets catastrophiques de cette politique se manifestent déjà avec la situation lamentable des hôpitaux, le désastre des effets de la canicule de l'été dernier.

Depuis des mois, la presse écrite, les médias écrits abreuvent l'opinion des arguments gouvernementaux, afin de la préparer à accepter le plan Mattei.

Le rôle du "Haut Conseil pour l'avenir de l'assurance maladie" est le même que celui qui avait été dévolu au COR pour le système de retraite. Le «diagnostic partagé» du Haut Conseil développe tout une série de "scénarios catastrophes" :49 milliards de déficit pour le régime général en 2004, 260 milliards d'euros (schéma médian) en 2013, 640 milliards d'euros en 2020), propres à développer chez les Français la réponse réflexe : "il faut prendre des mesures même si elles sont douloureuses".

Le "document de synthèse", adopté à l'unanimité par consensus, présente un catalogue de mesures dont certaines peuvent être des pistes intéressantes mais qui sont à examiner du point de vue de leur "faisabilité". **Sur l'essentiel, le financement, la philosophie du document est simplissime : dépenser moins, encaisser plus. Comment ? en remboursant moins et en faisant payer plus les salariés! La remise en cause des exonérations patronales, la réforme de l'assiette des cotisations patronales, sont passées sous silence. La revendication de la taxation des revenus financiers, fondamentale pour la CGT, n'y figure pas. Autrement dit, les principales revendications de la CGT sont escamotées.**

Par contre dans le rapport deux mesures sont particulièrement étudiées:

- L'augmentation de la cotisation des fonctionnaires en intégrant toutes les primes (de 1,5 à 2 milliards d'euros récupérés par l'Etat).
- L'augmentation de la CSG et du RDS, fortement préconisée. Or, elle pèserait essentiellement sur les salariés et les retraités. L'alignement du taux de la CSG des retraités et des chômeurs sur celui des actifs (+7,5 milliards d'euros dont 3 milliards sur les retraités)

Enfin le rapport brandit le thème de la "**maîtrise des dépenses**" introduite par le précédent gouvernement et qui a fait tant de dégâts. Sous couvert des mots (utilité, efficacité, efficience, pertinence médicale), il s'agit de masquer l'objectif fondamental du gouvernement : la baisse du coût de la force de travail. Le rapport de synthèse étant bouclé, nous sommes maintenant dans la phase dite de "Concertation" : le 9 février, Mattei a réuni une soixantaine de délégations lors d'un "sommet spec-

tacle". Des groupes de travail ont été constitués qui travaillent dur...dans le secret des salons pour aider à finaliser le projet de loi gouvernemental (certains parlent d'une loi d'habilitation suivie d'ordonnances).

C'est après les élections, que serait soumis aux "partenaires sociaux" un premier projet gouvernemental! D'avril (avec sa période de vacances scolaires) à juillet, le temps est compté pour mobiliser une opinion déboussolée, tenue à l'écart des discussions et conditionnée au préalable par des années de propagande médiatique!

Dans ce contexte, la CE du SNTRS-CGT ne comprend pas l'absence d'initiatives de la CGT. Pourquoi n'a-t-elle pas tenu de conférence de presse le 24 janvier lors de la remise à Raffarin du rapport du Haut Conseil pour expliquer sa position et ses propositions ? Puis, le 9 février, suite au "sommet" de Mattei. Or, le gouvernement cherche à gagner du temps jusqu'à juillet..

C'est à Paris, à Maignon et à l'Elysée avant tout, que ça se joue et non à Bruxelles. C'est en France qu'il faut mettre en échec cette politique, déjà mise en œuvre en Allemagne. Gagner en France, c'est la meilleure participation à la solidarité européenne. Il ne suffit pas de déclarer : "l'intervention des salariés sera décisive"(CCN de la CGT du 28 janvier 2004), encore faut-il leur permettre d'avoir les données et de leur donner la possibilité d'intervenir. Un mouvement d'une ampleur décisive, ça se construit dans le temps. Nous le constatons avec ce qui se passe dans la Recherche.

Il faut sans plus tarder engager l'action.

La CE propose de démarrer rapidement (pas de trêve pendant la campagne électorale) une vaste campagne d'information, parmi les salariés pour les sensibiliser au danger encouru par la Sécu, faire avancer les idées et propositions de la CGT et contribuer au rassemblement nécessaire pour mettre en échec le projet Raffarin-Mattei. La CGT pourrait dans un premier temps, lancer une grande pétition nationale "pour sauver la Sécu". Puis, ce travail pourrait déboucher rapidement, en avril, par exemple, sur une grande initiative centrée sur la Sécurité Sociale et la Santé.

Il faut sauver la Sécurité Sociale !

Fin de la tribune libre.



Pour la santé, renforçons le système solidaire de la Sécurité sociale

Le système d'assurance maladie

Il s'inscrit dans le cadre des Ordonnances de 1945 mettant en place la Sécurité sociale.

Il s'organise autour :

→ des régimes obligatoires de Sécurité sociale :

- le régime général des salariés couvrant 85 % de la population,
- la Msa (régime agricole),
- la Canam (professions indépendantes),

→ plusieurs régimes spéciaux.

Les régimes obligatoires assurement des missions d'intérêt général et de service public. Ils reposent sur l'égalité des droits et obligations, la solidarité, la démocratie, le caractère obligatoire, un financement assuré à l'entreprise.

Régimes obligatoires et régimes spéciaux ont permis par leurs actions, le progrès de la santé.

La remise en cause du régime général aurait des conséquences destructrices pour les régimes spéciaux.

Le gouvernement a décidé de faire une réforme de la Sécurité sociale. De cette réforme dépend le devenir de la santé. Un tel enjeu exige que tous les assurés sociaux, les salariés, puissent avoir la garantie d'un vrai débat démocratique et d'une réelle négociation. Il implique leur mobilisation et leur présence, à chaque fois qu'il sera nécessaire de peser pour la réforme de la Sécurité sociale répondant à leurs attentes et besoins.

Le système de Sécurité sociale français est fondé sur la solidarité. Il fait appel à la contribution de chacun selon ses moyens et donne à ceux qui en ont besoin, conditions de l'égalité des droits pour tous.

Il a permis d'étendre la protection sociale à l'ensemble de la population. Il a fait progresser la santé, reculer la maladie et la mortalité.

En 1960, notre pays consacrait 3 % de ses richesses à la santé. Il en consacre aujourd'hui 9 %.

Cette progression est principalement due au choix d'investir dans le progrès scientifique et dans l'utilisation de techniques toujours plus performantes, pour diagnostiquer, guérir, accompagner les patients.

Ce choix a permis l'allongement positif de la durée de vie créant de nouveaux besoins.

Aujourd'hui, de nouveaux défis sont à relever.

Notre système est confronté à un problème de financement

Or, les besoins de la recherche pour trouver des remèdes aux maladies rares, aux fléaux que sont le cancer, le sida..., sont bien réels. Dans le monde, de nouvelles pathologies apparaissent.

En France existent encore de trop nombreuses inégalités de santé. Ce sont ces défis que notre société doit relever pour les décennies et les générations à venir. Ils nous conduisent à nous poser la question du niveau des richesses créées à consacrer à la santé.

Car si le déficit est bien réel, et s'il convient de le traiter, il ne peut nous masquer la question fondamentale des besoins de santé.

*Le déficit (10 milliards d'euros),
parlons-en !*

Les choix opérés jusqu'ici n'ont pas permis d'assurer une croissance des recettes identique à celle pleinement justifiées des dépenses.

Pourtant, la tendance à une hausse des dépenses de santé plus rapide que les richesses créées (Pib) va se poursuivre dans les années à venir. Cette opinion est très largement partagée.

Le déficit s'est brutalement aggravé en 2003 par la chute de la croissance et la reprise du chômage. Cette part est dite « conjoncturelle ». Elle explique la moitié du déficit de l'assurance-maladie.

Elle montre la nécessité d'agir pour l'emploi, les salaires, afin d'assurer des recettes à la Sécurité sociale car son financement est assis sur la masse salariale (emplois, salaires).

Une partie du déficit (1 milliard d'euros) est due à des exonérations de cotisations accordées par l'Etat aux entreprises et qu'il ne compense pas, aux dettes d'entreprises (600 millions d'euros).

Gagnons ensemble la bataille pour la santé.

Pour cela, la Cgt estime qu'il faut préserver et renforcer les valeurs de solidarité de notre système de Sécurité sociale.

Il faut le défendre contre tous les projets qui prônent son étatisation et sa privatisation, le transfert de parts entières de remboursements sur les organismes complémentaires.

Cette logique provoquerait des inégalités de santé. La Cgt a des propositions. Elle les présente dans ce quatre pages.

La Cgt propose un financement juste, solidaire, favorable à l'emploi

Il faut déjà poser le problème des exonérations accordées par l'État aux entreprises...

En première urgence, l'État doit remplir ses obligations et les compenser en totalité.

La Cgt propose la remise en cause du principe des exonérations de cotisations accordées aux entreprises.

Pourquoi cette position de la Cgt ?

C'est au nom de l'emploi que l'État a fait au patronat ce qui se révèle être un vrai cadeau.

Or, les exonérations n'ont aucun effet avéré sur l'emploi - le niveau du chômage et de la précarité en témoigne.

Quand l'État les compense, ce sont en fait les salariés qui financent par l'impôt ce que ne paient plus les entreprises.

... et créer un fonds de garantie des entreprises

Certaines paient avec retard ou ne paient pas leurs cotisations.

La création d'un fonds de garantie financé par une cotisation spécifique des entreprises permettrait d'éviter que ces dettes ne pèsent sur l'équilibre financier de la Sécurité sociale.

La Cgt n'est pas d'accord avec l'augmentation de la Csg ; elle explique pourquoi.

La Csg repose à 88 % sur les salaires et les retraites. Son augmentation aurait pour effet immédiat de peser sur le pouvoir d'achat des salariés actifs et retraités. Elle aurait donc des conséquences négatives sur la consommation, la croissance économique et l'emploi. Le patronat serait, lui, exonéré de tout effort

La Cgt propose d'autres mesures :

- ➔ établir des règles de calcul de cotisations qui incitent les entreprises à réaliser des investissements productifs créateurs d'emplois et à améliorer les niveaux de qualification et qui pénalisent celles qui privilégient les investissements financiers au détriment de l'emploi (et donc des cotisations sociales) ;
- ➔ soumettre à la cotisation sociale l'épargne salariale (intéressement, participation, stock-option...). La perte de cotisations due à ces différents dispositifs est de 1 milliard d'euros ;
- ➔ réformer l'assiette des cotisations patronales pour qu'elles reposent sur l'intégralité des richesses créées dans les entreprises ;
- ➔ mettre à contribution les placements financiers des entreprises qui, aujourd'hui, échappent à la cotisation.

... Une autre politique de santé

Le niveau et le mode de vie, les conditions de travail et l'environnement économique et social, déterminent pour beaucoup l'état de santé de la population.

Ainsi les choix de gestion des entreprises, la précarisation du travail, le chômage, ont des effets néfastes sur l'état de santé

Par ailleurs, notre système de santé est surtout axé sur le traitement de la maladie. La prévention en est le parent pauvre. Ce qui a des conséquences pour la santé et un coût financier pour la Sécurité sociale.

Il y a donc urgence, en lien avec l'action résolue pour l'emploi et des conditions de vie satisfaisantes, à construire une véritable politique de santé qui privilégie la prévention et la promotion de la santé.

Ce choix nécessite :

- ➔ d'agir pour la prévention au travail, pour améliorer les conditions de travail, empêcher les accidents du travail et les maladies professionnelles, les faire reconnaître lorsqu'ils se produisent. Dans ce dernier cas, leur financement ne repose pas sur

les assurés sociaux mais sur les employeurs ;

- ➔ de développer l'éducation sanitaire, la médecine scolaire, la protection maternelle et infantile ;
- ➔ de prendre en compte les besoins nouveaux générés par l'allongement de la durée de vie.

La santé est un droit humain, fondamental, individuel et collectif.

La Cgt propose une politique de santé qui prenne en compte les besoins sanitaires et médico-sociaux en s'intéressant à la personne, à ses droits et pas seulement à la maladie.

Mieux organiser le système de santé et ...

La Cgt est favorable à une meilleure coordination entre les différents acteurs de soins.

Les patients doivent pouvoir trouver dans leur environnement des structures et des acteurs de santé, agissant

de manière concertée, pour répondre à leurs besoins sanitaires et médico-sociaux.

La prise en charge du patient doit avoir pour objectif de le soigner et de le guérir.

Cependant, elle ne peut se cantonner à ce seul aspect.

Le progrès scientifique et technique permet le dépistage précoce de maladies non guérissables et l'allongement de la durée de vie.

La stabilité de l'état de santé, l'amélioration de la qualité de vie et l'autonomie des patients doivent donc faire partie des objectifs de notre système de santé.

Ces objectifs impliquent plus de concertation entre professionnels et de nouveaux modes de coopération et d'organisation entre les acteurs du système de santé

La Cgt propose :

➔ *l'amélioration et la reconquête de l'hôpital public* l'hôpital public est le pivot de notre système de santé solidaire. Il assure l'urgence sanitaire et sociale. Il est un lieu de recours, compétent, accessible en permanence. Et pourtant, il est en crise. Cette crise est le résultat des contraintes budgétaires et des restructurations. Des lits d'hôpitaux, des services d'urgences, des structures de proximité ont été fermés. Le choix de réduire l'offre globale de soins a conduit à une pénurie de personnels qualifiés. Des spécialités sont en voie de déclin (gynécologie obstétrique, ophtalmologie, anesthésie, réanimation, ...) :

➔ *la sortie de l'hôpital public de la spirale de la régression*

➔ l'arrêt de toute nouvelle fermeture de structure de soins avant d'avoir vérifié que les besoins de santé et de soins sont effectivement couverts,

➔ un plan d'urgence emploi-formation des professionnels de santé est vital pour éviter que la période de pénurie de personnel ne dure trop longtemps.

➔ *le développement de réseaux de santé reliant l'hôpital public et la médecine de ville* il favoriserait la circulation et le partage de l'information et des connaissances entre professionnels ainsi que la recherche des solutions les plus efficaces en vue de l'amélioration de l'État de santé du patient. Celui-ci ne serait pas uniquement soigné mais suivi par une équipe pluridisciplinaire lui apportant son soutien ;

➔ *la mise en place d'un dossier de suivi médical* il serait utile à cette coordination et pourrait être tenu par un médecin coordinateur, librement choisi par l'assuré social, de préfé-

rence, mais pas obligatoirement un médecin généraliste. Il serait mis à jour par lui au vu des renseignements fournis par tous les médecins dispensant des soins à l'assuré, sauf opposition de sa part et dans le respect du secret médical ;

➔ *l'évolution des pratiques médicales* pourrait servir à orienter la formation médicale continue et initiale des médecins en fonction des besoins. La pratique de tous les médecins doit donc être évaluée régulièrement, dans l'intérêt du patient comme dans celui de la profession médicale qui doit pouvoir faire la démonstration que sa pratique n'est pas défaillante ;

➔ *des recommandations de bonnes pratiques*, sous la responsabilité de la communauté scientifique aideraient le praticien et le patient à rechercher les soins les plus appropriés. Des références médicales, critères scientifiques reconnus par la communauté scientifique, permettraient de définir les prescriptions et les soins médicalement dangereux ou inefficaces.

... mieux définir et assurer le remboursement

Ce que la Sécurité sociale doit rembourser va faire l'objet d'un débat dans le cadre de la réforme de l'assurance maladie.

La Premier Ministre considère qu'il faudrait différencier ce qui doit relever de la responsabilité individuelle et de la responsabilité collective.

La Cgt met en garde contre le risque de déremboursement auquel peut conduire l'engagement dans une telle voie.

Au nom de tels choix, la société déciderait de ne plus prendre en charge des soins résultant de « conduites à risques » ou qu'elle juge « peu utiles » même s'ils le sont pour une partie de la population.

Au nom d'une telle notion, les Pays Bas ont décidé de ne plus prendre en charge les soins dentaires des personnes adultes.

Pour éviter cette dérive, la Cgt propose la logique suivante :

➔ ce qui est pris en charge par la Sécurité sociale n'est pas immuable. Le périmètre de prise en charge peut évoluer en fonction des besoins, des pratiques médicales, des progrès scientifiques ;

➔ ce qui doit prévaloir pour le déterminer, c'est l'objectif de santé et non la recherche d'économie ; les critères doivent être scientifiques.

La Cgt entend veiller cependant à ce que soit justifié ce qui est pris en charge car il s'agit de bien utiliser les fonds alloués à la Sécurité sociale qui proviennent du salaire socialisé des salariés. Par ailleurs, elle n'ignore pas que pour certains, la santé est un marché lucratif et source de profits.

Pour déterminer ce qui doit être pris en charge, la Cgt propose quatre notions : la sécurité des prestations, leur efficacité et utilité thérapeutique et enfin leur efficience qui conjugue efficacité thérapeutique et économique.

La Cgt se situe dans une perspective de conquête de la couverture sociale.

Elle considère qu'il faut en priorité, améliorer la prise en charge par la Sécurité sociale dans les domaines insuffisamment remboursés tels l'optique, le dentaire, l'appareillage.

Elle est opposée à tout transfert de prise en charge vers les organismes complémentaires qui aurait pour conséquence de provoquer des inégalités de santé et d'augmenter les cotisations de leurs adhérents.

La Cgt propose de rendre aux salariés la maîtrise de la Sécurité sociale

Les organisations syndicales de salariés et patronales participent à la gestion de la Sécurité sociale. Les assurés sociaux, salariés actifs, chômeurs et retraités, sont représentés au sein des conseils d'administration par des administrateurs issus des syndicats de salariés.

Aujourd'hui, la gestion est en crise.

Les assurés sociaux ont été privés de la possibilité d'élire leurs représentants dans les conseils et donc d'intervenir sur les choix de gestion de la Sécurité sociale.

Les conseils ont été vidés de leurs prérogatives.

L'État s'est substitué aux administrateurs pour imposer ses vues. Il en résulte un empilement de responsabilités mal définies provoquant des conflits répétés entre la Sécurité sociale et l'État, préjudiciables à l'intérêt des assurés sociaux et au combat pour la santé.

Il faut redonner de l'efficacité, de la cohérence, à la gestion du système de santé et de Sécurité sociale.

La Cgt présente trois objectifs :

Démocratiser la gestion

Les administrateurs doivent être élus par les assurés sociaux. La composition des conseils d'administration doit refléter leurs choix et ceux qu'ils estiment nécessaires de faire en matière de santé et de Sécurité sociale.

Leurs représentants doivent être majoritaires dans les conseils. Cette majorité est pleinement justifiée par le fait que ce sont les salariés qui financent la Sécurité sociale par les cotisations et la Csg issues de leur travail.

Ce qu'on appelle cotisation ou « charge » patronale n'est rien d'autre qu'une partie du salaire versée directement par

les employeurs pour leurs salariés aux caisses de Sécurité sociale.

Clarifier les responsabilités de la Sécurité sociale et de l'État

L'État doit décider de la politique de santé publique. Il doit être aussi de sa responsabilité de décider et d'être le garant

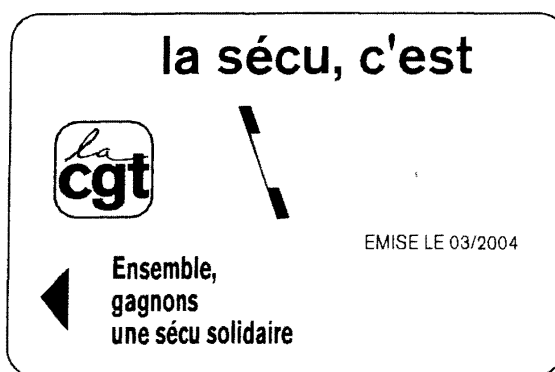
du droit égal pour tous à la Sécurité sociale. Cette responsabilité doit être encadrée par un processus démocratique.

La Sécurité sociale doit être une force de propositions, reconnue et entendue par l'État, sur le périmètre et le niveau des remboursements, la qualité et l'organisation du système, l'élaboration budgétaire.

Associer les différents acteurs

Des rapports de partenariat doivent se construire entre le régime de base obligatoire de la Sécurité sociale et les organismes complémentaires (mutualité, institutions de prévoyance). Ces rapports doivent se fonder sur le rôle déterminant et prépondérant de la Sécurité sociale qui assure le droit égal pour tous les assurés sociaux.

La Cgt propose aussi la création d'un conseil de branche. Dans ce conseil, siègeraient des acteurs de santé différents tels des professionnels de santé, des associations de malades, des scientifiques, des représentants des caisses de Sécurité sociale. La mission de ce conseil, lieu de rencontres et d'échanges d'expériences, serait d'élaborer des recommandations et des propositions dans les domaines de la santé et de la Sécurité sociale, à destination des administrateurs chargés eux de la gestion des caisses.



La "SECURITE SOCIALE" sera à l'ordre du jour de la COMMISSION EXECUTIVE du SNTRS-CGT le 27 MAI

Depuis début mars la CGT informe et organise des initiatives sur la défense de la Sécurité Sociale. Des débats dans les régions, les UD, les UL ont eu lieu ou sont en cours ainsi que des actions auxquelles ont déjà participé des sections et des adhérents du SNTRS.

Un tract est en cours à propos du "trou" de la sécu.

Pour plus d'informations sur la sécurité sociale consultez le site <http://www.cgt.fr/>

La CGT a édité une plaquette-argumentaire sur le rapport rendu par le Haut Conseil sur la situation de l'assurance maladie et du système de soins. La confédération met à la disposition des militants cette plaquette argumentaire de 20 pages au prix de 1,5 € l'unité.

A commander avec règlement joint à : CGT Service Comptabilité Case 2-1 263, rue de Paris 93516 Montreuil Cedex.

Une NVO spéciale est prévue en mai : pour vos commandes appeler le 01 49 88 68 42.

Signez la pétition de la CGT (voir BRS 396) : la CGT attend 1 million de signatures...

FUTURS RETRAITES, RETRAITES, vous avez besoin du SNTRS-CGT Le SNTRS-CGT a besoin de vous

Aujourd'hui, plus que jamais, devant les attaques multiformes et tous azimut du gouvernement et du patronat, les intérêts des retraités convergent avec ceux des salariés. Les luttes syndicales concernent les retraités comme les salariés. Si nous voulons mettre un terme à l'aggravation de notre situation, comme les salariés, nous ne pouvons compter que sur ces luttes.

Droit à la santé, droit à la protection sociale, droit à la retraite... tout ces droits acquis de haute lutte par les salariés sont aujourd'hui mis en cause. Ils concernent directement les retraités, par exemple l'augmentation de la CSG qui est envisagée pour eux. C'est à travers le travail, le droit au travail, le niveau des salaires que ces droits. sont menacés et les retraités du SNTRS-CGT sont solidaires de leurs collègues actifs aujourd'hui en lutte.

La logique de toutes les décisions actuelles est claire : il s'agit de ponctionner toujours plus sur les salaires directs (à travers leur niveau, mais aussi à travers le chômage et la précarité) et indirects (cotisations sociales, retraites) pour libérer toujours plus de richesses au profit du capital et particulièrement du capital spéculatif.

Depuis 1983, la part représentée par les salaires dans les richesses créées a en France, diminuée de 11% c'est cela qui met en danger les retraites, la sécurité sociale, les conditions de vie des actifs et des retraités.

- Ainsi, avec la réforme Fillon **LA RETRAITE PAR REPARTITION est remise en cause.** Les actifs sont contraints depuis le 1/01/2004 à un allongement de carrière s'ils veulent bénéficier d'une pension de même niveau. Les femmes y perdent pour partie la bonification pour enfant. Les fonctionnaires retraités ne pourront plus bénéficier des transformations des grilles indiciaires (comme cela a été par exemple le cas avec la réforme Durafour) et l'indexation des retraites sur l'indice des prix (et non plus sur les salaires) conduira à une baisse supplémentaire du pouvoir d'achat des pensions. Quant aux régimes complémentaires du public (IRCANTEC) comme du privé (AGIRC, ARCO), ils viennent d'être modifiés, bien sûr au détriment des salariés. Seule la CGT a refusé de signer ces accords. L'on peut s'attendre à ce que les régimes par capitalisation (CREF, PREFON) diminuent encore leurs prestations.
- En août, la canicule a montré que **LE DROIT A LA SANTE est de plus en plus bafoué.** Fermeture de services hospitaliers, suppression de lits dans les hôpitaux publics, recrutement insuffisant de personnels hospitaliers mettent particulièrement en danger les personnes âgées. Le gouvernement vient de décider de financer la prise en charge des personnes dépendantes (APA) par une augmentation du temps de travail des salariés (1 journée RTT ou le lundi de Pentecôte). Une mesure supplémentaire pour faire supporter aux seuls salariés le poids des questions sociales. N'espérons pas que sans lutte les retraités échappent longtemps au prélèvement dit de « solidarité ».
- Notre système de **PROTECTION SOCIALE est aujourd'hui gravement menacé.** Il y a, annuellement, plus de 300 milliards d'euros que les assurances privées voudraient s'approprier. Le projet gouvernemental et patronal vise à garantir un minimum –le plus bas possible- par le régime général, le reste étant, éventuellement, couvert par les régimes complémentaires et sur-complémentaires, y compris certaines interventions chirurgicales). Chacun serait ainsi traité selon ses moyens ! Nous pouvons d'ailleurs constater, dès aujourd'hui, l'augmentation de cotisations des complémentaires (ex : la MGEN), l'augmentation du forfait hospitalier, le déremboursement de médicaments...Les retraités sont et seront les premiers touchés : ils sont les plus fragiles sur le plan santé et n'oublions pas que 52% des plus de 65 ans n'ont pas de couverture complémentaire. Ce qui nous menace est très grave. Nous ne pouvons nous contenter des discussions entre experts. **MOBILISONS-NOUS DES AUJOURD'HUI AVEC LE SNTRS ET TOUTE LA CGT**
- Beaucoup d'autres luttes syndicales sont celles des actifs comme des retraités :
 - ❖ Celle des **SALAIRES** puisque les cotisations sociales alimentent retraites et protection sociale
 - ❖ Celle de **L'EMPLOI**, le budget 2004 de la recherche supprime 550 emplois dans les EPST (déjà 150 en 2003) pour les remplacer par des CDD aggravant ainsi le poids budgétaire des fonctionnaires retraités par rapport aux fonctionnaires actifs. Chômage, précarité, niveau des salaires ont **POUR TOUS** des conséquences directes : ainsi 100 000 chômeurs de moins c'est 1 milliard d'euros en plus dans les caisses de la sécurité sociale.
 - ❖ Celle des **SERVICES PUBLICS** : quelles seront, par exemple, les conséquences sur le niveau des impôts locaux, sur l'entretien de certaines voies, du transfert récent de 15 000 kms de routes nationales aux départements ? Les privatisations projetées de la Poste, de la SNCF, d'EDF-GDF ne peuvent que mettre en cause le principe d'égalité de traitement de tous sur tout le territoire

Retraités, futurs retraités, si nous voulons nous défendre, nous devons prendre toute notre place dans la CGT, au SNTRS-CGT. Que ce soit dans la section nationale des retraités ou dans notre section locale, notre syndicalisation, notre participation à l'activité syndicale, aux luttes est une nécessité. Faisons que le syndicalisme **SOLIDAIRE** actifs-retraités devienne une réalité. Notre place est dans l'organisation syndicale.

Assemblée générale statutaire du CAES du CNRS 22 juin 2004 à AUSSOIS

INFO PROCURATIONS

Vous avez reçu, soit avec votre bulletin de salaire d'avril, soit par courrier pour les retraités, la lettre du CAES vous permettant de donner procuration pour l'assemblée générale 2004 du CAES.

Lors de la précédente AG, en 2003, le SNTRS-CGT a recueilli plus de 660 procurations, malgré la mise en place de procédures drastiques, et exprimé son désaccord avec les orientations politiques et le fonctionnement actuel de type présidentiel. La majorité plurielle du CAES (CFDT, SNCS, SNIRS) a obtenu la majorité sur le rapport moral (pour : 880, contre : 724, abstentions : 63) soit 156 voix d'écart. Par contre toutes les modifications statutaires furent rejetées.

Pour l'AG de juin 2004 les règles restent les mêmes. Les procurations doivent être obligatoirement manuscrites et de la même écriture y compris pour les noms des personnes que vous aurez mandatées, personnes physiques présentes à l'AG. (voir ci-dessous 2 noms des 4 élus présents à l'AG)

Elles devront être envoyées par courrier (fax et mel ne sont pas acceptés).

Attention : Les procurations vierges (sans nom de personnes mandatées) seront toutes attribuées au président du CAES.

Les militants CAES, défendant les idées du SNTRS-CGT doivent se prononcer sur l'activité 2003 de l'association. Les dispositions qui avaient justifié les reproches formulés l'an dernier ont perduré : fonctionnement présidentiel, mauvaise gestion des personnels, politique de subventionnement enfance socialement injuste, politique tarifaire des centres de vacances excessive.

Lors du conseil d'administration constitutif du 19 février 2004, l'alliance CFDT/SNCS/SNIRS a reconduit le président sortant. Malgré les tentatives d'isoler les élus du SNTRS, ceux-ci ont exprimé la volonté d'assumer pleinement leurs rôles. Le poste statutaire de secrétaire général, la présidence de la commission Solidarité/Handicap ont été obtenus, la présidence de la commission Vacances reconduite. Malgré ces difficultés il existe une volonté commune d'essayer de travailler collectivement; mais celle-ci ne peut se concrétiser qu'au travers de la signature d'un accord de gestion pluraliste fixant les orientations politiques et le mode de fonctionnement. Ce texte devrait être soumis au CA des 8 et 9 juin 2004. La position du syndicat tiendra compte de cette décision, mais nous n'approuverons pas le bilan 2003, au mieux nous nous abstiendrons

Dans ce contexte, nous devons recueillir le plus grand nombre de procurations et nous comptons sur vous

Nous vous demandons d'envoyer vos procurations manuscrites par courrier postal

AU SIEGE DU SYNDICAT A VILLEJUIF en y inscrivant SEULEMENT 2 NOMS

de votre choix sur les 4 élus proposés ci-dessous qui seront présents à l'AG :

Christiane CABEZA, Denis CLAISSE, Annie GUTNIC ou Hervé TRULLARD

----- partie à découper ou à photocopier -----

PROCURATION Assemblée générale du CAES du CNRS 2004

NOM.....Prénom.....

Adresse personnelle.....

N° D'AGENT....(indiquez la mentions "RETRAITE" si vous êtes concerné).....

Donne pouvoir à

Ou à défaut à

Membre du CAES du CNRS, pour me représenter à l'Assemblée générale convoquée le mardi 22 juin 2004
au centre Paul-Langevin - 24, rue du Coin - 73500aUSSOIS

Ale.....Signature